

AUCAME
Caen Normandie

Projet de territoire du
**CINGAL-
SUISSE NORMANDE**

Note
d'enjeux



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

MARS 2023

Sommaire

Préambule	3
Enjeu 1 : la transition énergétique.....	8
Enjeu 2 : la mise en œuvre du zéro artificialisation nette.....	10
Enjeu 3 : le ralentissement de la périurbanisation	12
Enjeu 4 : le vieillissement de la population.....	14
Enjeu 5 : la dépendance vis-à-vis de Caen	16
Enjeu 6 : le renforcement de l'offre de commerces et de services de proximité	18
Enjeu 7 : la création d'activités économiques locales	22
Enjeu 8 : la diversification du parc de logements.....	24
Enjeu 9 : la cohésion sociale et territoriale.....	26
Enjeu 10 : le changement des pratiques de mobilité.....	28
Enjeu 11 : l'évolution du modèle agricole	30
Enjeu 12 : le développement du tourisme de proximité	32
Enjeu 13 : la production d'énergies renouvelables	36
Enjeu 14 : la préservation des paysages et de la biodiversité.....	38
Enjeu 15 : l'adaptation au changement climatique.....	42
Enjeu 16 : l'unité territoriale autour d'un projet commun	44

En 2022, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a sollicité l'AUCAME, l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole, pour l'aider à définir les grandes lignes stratégiques de son futur projet de territoire. Un travail a donc été engagé pour identifier les grands enjeux et amener les conseillers communautaires à réfléchir à l'avenir de leur territoire. La présente note détaille les 16 enjeux prospectifs identifiés. Les éléments serviront de base pour animer un atelier participatif avec les élus le 19 janvier 2023 et structurer l'architecture du futur projet de territoire.

D'un point de vue pratique, l'AUCAME s'est appuyée sur différents travaux réalisés pour le compte de la Communauté de communes, en particulier dans le cadre du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal exécutoire depuis le 18 mai 2022), du CRTE (contrat de relance et de transition écologique signé avec l'État le 9 juillet 2021) ou encore du contrat de territoire du Département du Calvados (signé le 26 septembre 2018). L'Agence d'urbanisme s'est aussi beaucoup basée sur le diagnostic qu'elle a réalisé pour le compte du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole dans le cadre du programme européen Leader. Dénommé GAL d'Arlette et de Guillaume, ce vaste espace inclut le SCoT Caen-Métropole (à l'exception des parties les plus urbanisées de Caen la mer) et le SCoT du Pays de Falaise. Le dossier de candidature du territoire Leader, qui inclut la totalité du Cingal-Suisse Normande (CSN), a été déposé à la Région fin novembre 2022.

Pour chaque enjeu, une carte issue du diagnostic Leader illustre et appuie le commentaire. Le contour du CSN figure sur chaque carte pour bien positionner la Communauté de communes par rapport aux autres EPCI du territoire. Les données statistiques les plus récentes sont également mentionnées pour actualiser les informations (indicateurs de base) et conforter le bien-fondé des enjeux identifiés.

QU'EST-CE QU'UN ENJEU ?

Dans l'élaboration d'une stratégie territoriale, les enjeux se définissent comme tout ce que peut gagner ou perdre le territoire dans les années à venir (l'horizon fixé est ici 2040).

Selon leur nature, il existe plusieurs types d'enjeu : des **atouts** à consolider ou à valoriser, des **handicaps** à surmonter et des **défis** à relever. À titre d'illustration, la pratique des sports de plein air constitue un atout pour le développement touristique du CSN. À l'inverse, la faible densité globale d'équipements est un handicap car elle incite les habitants à se déplacer (plus ou moins loin) pour trouver les commerces et les services dont ils ont besoin pour vivre au quotidien. Sur le plan démographique, le vieillissement de la population constitue un vrai défi du fait de la forte croissance attendue du nombre de personnes âgées.

Dans la présente note, les enjeux sont formulés sous la forme de grandes thématiques pour définir les grandes orientations stratégiques du territoire.



Source photo : www.tourisme-en-france.com

LE PROJET DE GAL (GROUPE D'ACTION LOCALE) D'ARLETTE ET DE GUILLAUME



LE TERRITOIRE DU CINGAL-SUISSE NORMANDE



Un territoire attractif vivant dans l'aire d'influence lointaine de Caen

Au sein du GAL de Guillaume et d'Arlette, le CSN apparaît comme un territoire attractif vivant dans l'aire d'influence lointaine de Caen. Le point commun des EPCI formant le territoire Leader est la force des liens qu'ils entretiennent avec l'agglomération

caennaise du fait des dynamiques de périurbanisation à l'œuvre. D'après l'INSEE, le CSN appartient à l'aire d'attraction de la ville de Caen du fait de l'intensité des flux de déplacements domicile-travail.

Comparé aux autres EPCI formant la couronne périurbaine de Caen, le CSN présente 3 spécificités qui le différencient des autres territoires.

La première est sa forte richesse environnementale et paysagère qui lui confère un cadre de vie agréable et le rend attractif sur le plan touristique et pour les activités de loisirs.

La deuxième spécificité est son caractère rural affirmé, particulièrement en Suisse Normande où les communes, peu denses, vivent de façon relativement autonome.

La troisième est la périurbanisation lointaine de Caen qui s'exerce sur le territoire. L'attractivité caennaise est réelle mais elle est moindre qu'en proche périphérie et tend à décroître au fur et à mesure que l'on s'éloigne.

Des spécificités territoriales sur lesquelles s'appuyer pour se développer

En termes d'enjeux, la richesse environnementale et paysagère constitue un réel atout, d'autant que le territoire concentre une grande part de la trame verte et bleue de la région caennaise. Le caractère rural apparaît plutôt comme un handicap en termes d'attractivité globale du territoire, mais les contraintes climatiques et l'aspiration croissante de certains urbains pour la campagne (« le bonheur est dans le pré ») peuvent renforcer son attractivité résidentielle en l'affranchissant progressivement de l'influence caennaise. Le désavantage peut ainsi se commuter en avantage.

Sur le plan démographique, la périurbanisation lointaine caennaise est le ressort démographique du territoire. L'arrivée de périurbains constitue un atout car elle suscite l'installation de nombreuses familles avec enfants. Cette attractivité résidentielle peut toutefois fléchir, voire disparaître, si l'étalement urbain vient à se tarir du fait du dynamisme de la construction neuve dans la région caennaise et de la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN). Si la périurbanisation est toujours active, des premiers signes d'essoufflement se manifestent et appellent par conséquent à la vigilance.

Au final, les enjeux ne sont jamais immuables dans le temps du fait des mutations à l'œuvre. Un atout peut ainsi devenir un handicap ou une menace et réciproquement. Les 16 enjeux identifiés dans la présente note font écho à la situation actuelle du territoire. Le travail prospectif que vont mener les élus permettra d'ajuster le regard en donnant une vision dynamique à l'avenir du CSN (futur souhaité et vraisemblable).

Deux rendez-vous majeurs à prendre en compte dans le projet de territoire

La France et l'Europe dans son ensemble sont engagées dans un processus de transformation radical visant à atteindre la neutralité carbone et à stopper l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels et forestiers à l'horizon 2050. Ce double objectif est inscrit dans la loi « Énergie - Climat¹ » pour le zéro émission nette (ZEN) et la loi « Climat et Résilience² » pour le zéro artificialisation nette (ZAN). La mise en œuvre du ZEN et du ZAN va entraîner un changement profond de la société et de l'économie et va bouleverser le fonctionnement et l'organisation des territoires.

Destinée à enrayer le réchauffement climatique et à préserver la biodiversité et le capital agricole de la planète, cette transformation est sans doute le défi le plus colossal auquel l'Humanité est confrontée. La marche est d'autant plus haute que l'horizon est proche (27 ans en amorçant le compte-à-rebours à compter du 1er janvier 2023). Pour atteindre collectivement le ZEN et le ZAN à l'horizon 2050, tous les territoires vont devoir s'engager dans un processus de transitions dont la mise en œuvre va orienter le choix des actions à entreprendre. Compte tenu des enjeux pour le CSN, ce double objectif de neutralité carbone et de sobriété carbone doit sans doute constituer le fil conducteur du futur projet de territoire.

*« L'avenir ne se prévoit pas,
il se prépare. »*

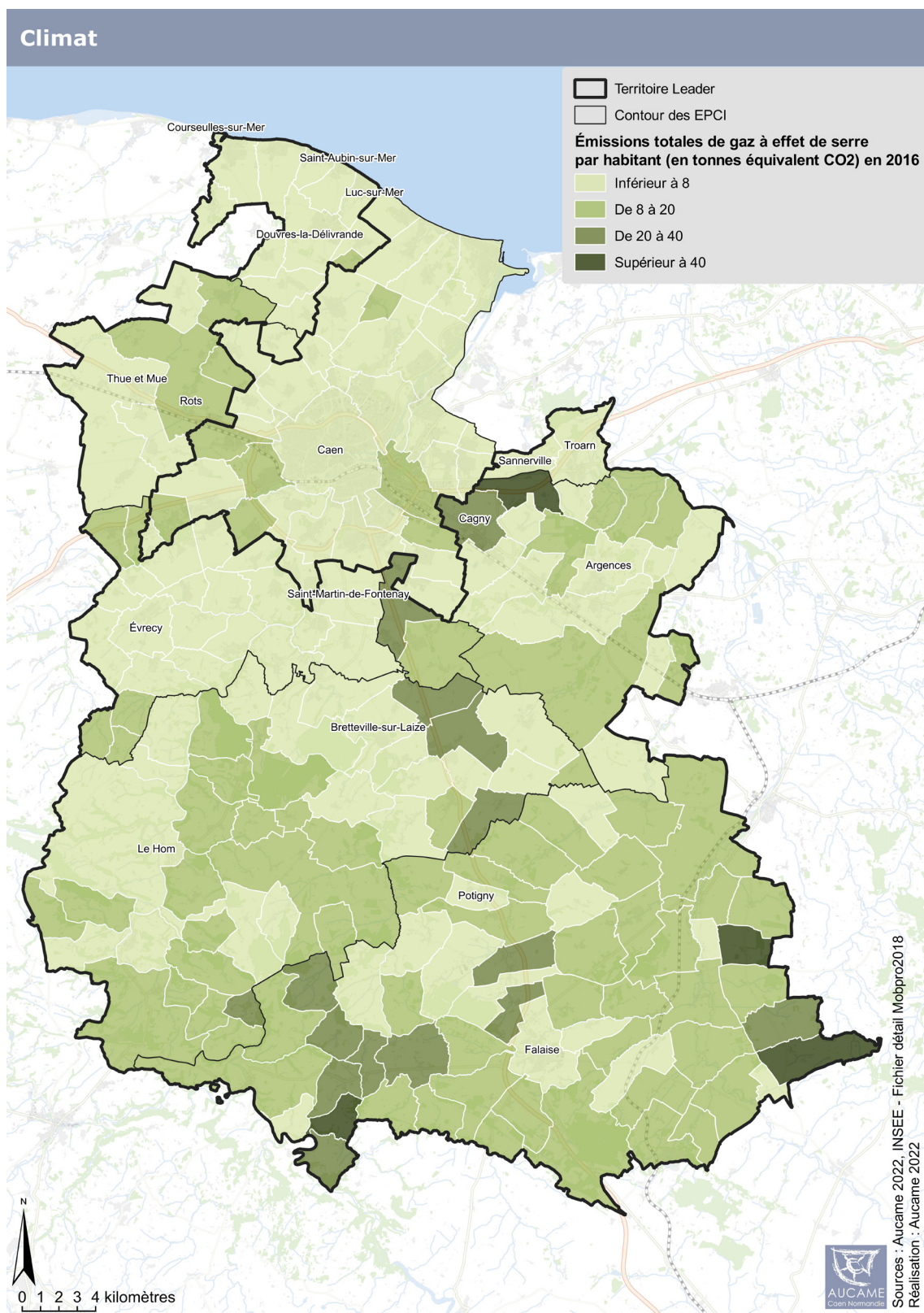
(Maurice BLONDEL)

1- Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

2- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.



Enjeu 1 : la transition énergétique

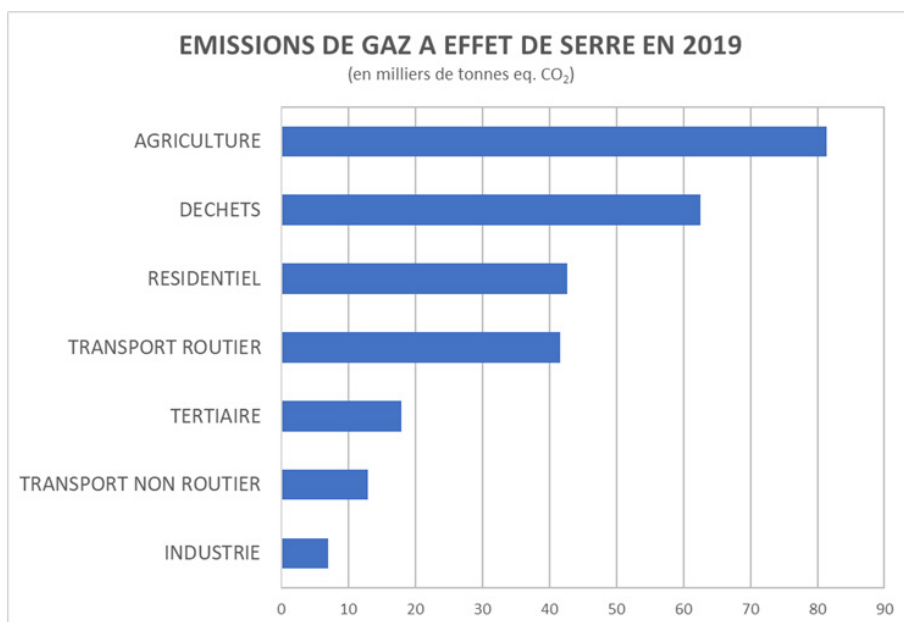


Atteindre la neutralité carbone en 2050

Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la Communauté de communes va devoir engager et accompagner le territoire dans la transition énergétique. Cette notion de transition fait référence à la gestion des transformations pour faire face au changement climatique et à l'épuisement des ressources. Elle induit un changement profond de modèle.

Au sein du territoire Leader, le CSN apparaît comme un territoire fortement émetteur de gaz à effet de serre du fait de son caractère agricole (élevage et culture intensive), rural et périurbain (mobilité automobile, ancienneté du parc de logements...).

D'après l'ORECAN³, les premiers postes émetteurs de gaz à effet de serre sont l'agriculture (31 % en 2019), le traitement des déchets lié à l'activité du site Suez Recyclage et Valorisation à Urville (24 %), le résidentiel (16 %) et le transport routier (16 %). L'identification des sources d'émissions permet de cibler les secteurs sur lesquels agir. Les leviers sont d'ores et déjà activés puisque les émissions ont baissé de 21 % entre 2010 et 2019, mais beaucoup reste à faire pour s'affranchir des énergies fossiles d'ici 2050.

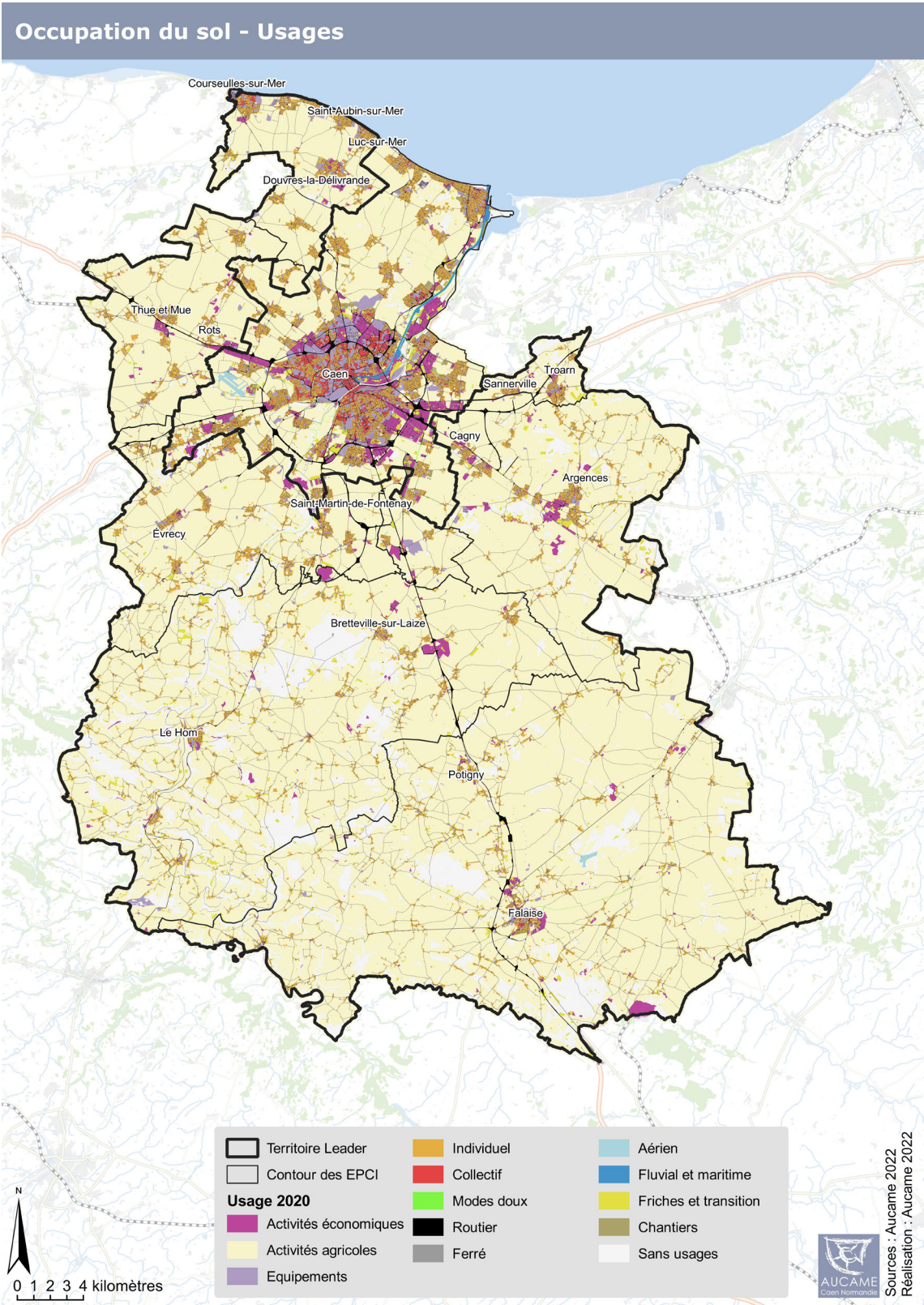


CHIFFRES-CLEFS

- ▶ **266** milliers de tonnes de CO₂ ont été émis en 2019.
- ▶ Les émissions globales ont baissé de **21 %** entre 2010 et 2019.

3- Observatoire régional énergie climat air de Normandie.

Enjeu 2 : la mise en œuvre du zéro artificialisation nette



Un territoire agricole propice à la périurbanisation

L'agriculture occupe une place majeure sur le territoire du CSN. D'après le mode d'occupation du sol, 71 % de la superficie est dédiée aux activités agricoles sous la forme surtout de prairies et de grands champs céréaliers. Poumon vert de la région caennaise, les espaces naturels et forestiers couvrent 20 % de la surface du territoire. En miroir, 9 % des sols ont été artificialisés par l'homme, l'habitat constituant le premier motif de consommation d'espace.

Du fait de la périurbanisation, de nombreux lotissements sont aménagés au pourtour des bourgs et des villages et/ou à proximité des axes routiers pour faciliter les déplacements. L'abondance de terres agricoles est propice à l'étalement urbain (fort potentiel foncier), mais elle génère une forte consommation d'espace qui rogne progressivement la biodiversité et le capital productif de l'agriculture. Entre 2005 et 2019, les communes du CSN ont artificialisé en moyenne 21 ha par an pour accompagner la croissance démographique et économique du territoire.

Forte diminution de la consommation d'espace

Malgré cette dynamique, le rythme de consommation d'espace est en forte diminution du fait notamment des règles de sobriété foncière imposées par les SCoT en vigueur⁴. Entre 2005 et 2009, 32 ha étaient artificialisés en moyenne chaque année. La consommation foncière moyenne est descendue à 20 ha par an entre 2010 et 2014, puis à 11 ha par an sur la période récente. La réduction a donc été de deux tiers en l'espace de 15 ans !

Dans les années à venir, la mise en œuvre du ZAN va accentuer le processus, sachant qu'il sera de plus en plus difficile (voire impossible) d'aménager en extension. La sobriété foncière imposée par le ZAN va inciter à aménager différemment, en densifiant notamment dans les bourgs et les villages, en recyclant les friches et en réinvestissant les bâtiments et logements vacants. Ce coup de frein sur l'habitat pavillonnaire va nécessairement impacter la périurbanisation (recentrage sur Caen la mer) et, par effet domino, affecter la démographie du CSN. Le territoire doit s'y préparer et trouver d'autres ressorts d'attractivité pour poursuivre sa trajectoire.

⁴- SCoT Suisse-Normande et le SCoT Caen-Métropole (avant et après la fusion Cingal-Suisse Normande).

CHIFFRES-CLEFS

Usage du sol¹ en 2020 (en % de la superficie) :

- ▶ Agriculture : **71 %**
- ▶ Espaces naturels : **20 %**
- ▶ Habitat : **4 %**
- ▶ Infrastructures de déplacement : **2 %**
- ▶ Activités économiques : **1 %**
- ▶ Autres : **2 %**

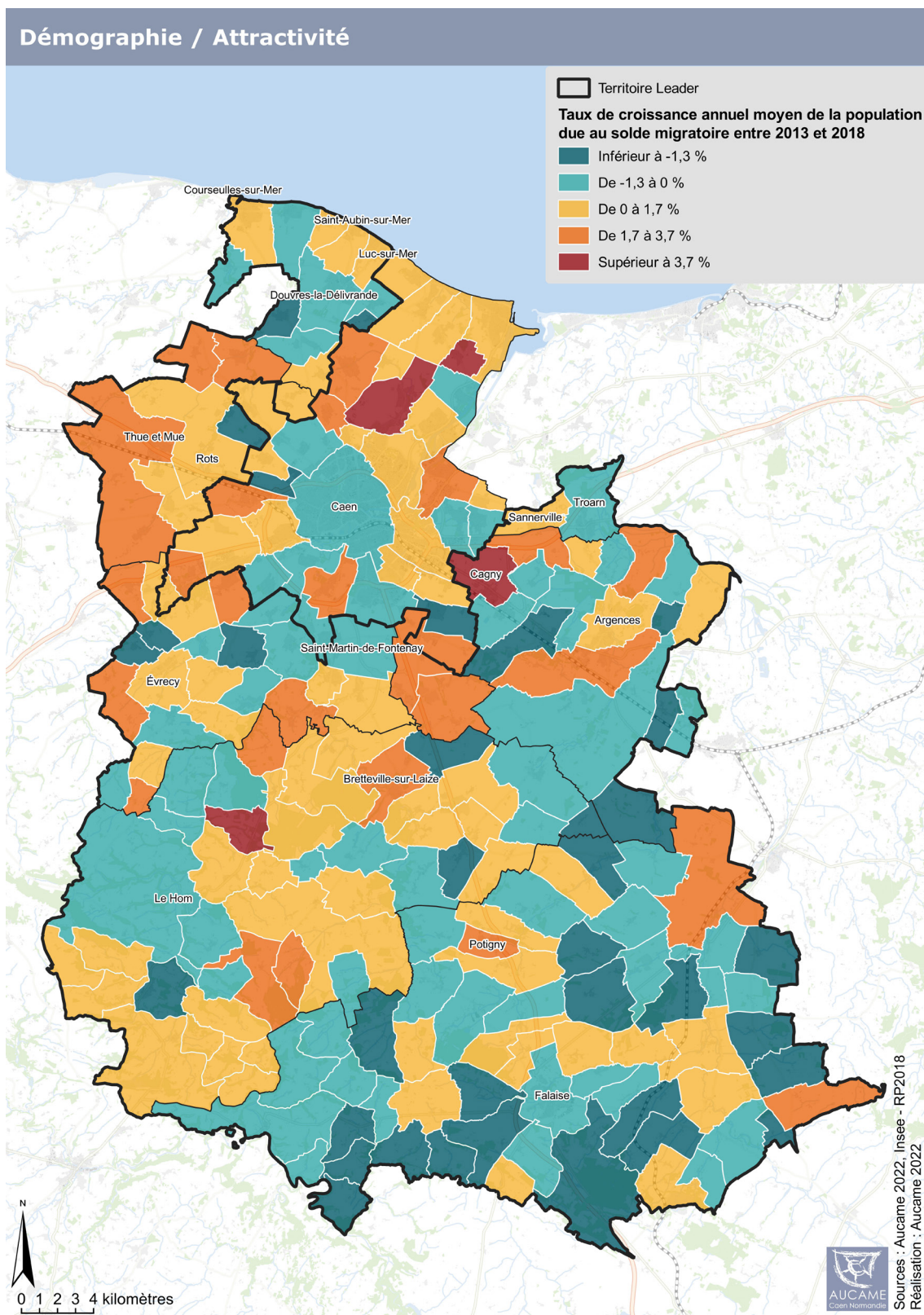
Consommation foncière² 2015-2019 (moyenne annuelle) : **11 ha**

¹- Source : Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole - AUCAME, Mode d'occupation du sol (MOS).

²- Source : EPFN - Région Normandie, Cartographie de la Consommation Foncière (CCF).



Enjeu 3 : le ralentissement de la périurbanisation



Le CSN vit dans l'aire d'influence de Caen. La périurbanisation lointaine suscite l'arrivée notable de familles sur le territoire. Les personnes s'installent majoritairement dans des maisons neuves qu'elles font construire dans ou au pourtour des bourgs et des villages. La construction neuve est donc le moteur démographique du territoire. Entre 2008 et 2019, le nombre de ménages s'est accru de 16 %, induisant une croissance de la population de 13 % au sein du CSN.

La périurbanisation lointaine de Caen tend à se ralentir

Du fait de la périurbanisation, l'arrivée de nouveaux habitants excède les départs de populations. Le solde migratoire est ainsi positif depuis les années 1970, mais l'attractivité résidentielle du territoire tend à s'amoinrir ces dernières années. L'excédent migratoire a fortement chuté au début des années 2000, puis s'est stabilisé autour de 100 personnes supplémentaires dans la période la plus récente. Ce ralentissement est lié au dynamisme de la construction à Caen la mer qui conduit à un certain recentrage démographique sur le territoire de la Communauté urbaine. La mise en œuvre du ZAN et la hausse du coût de l'énergie pourraient accélérer ce processus en incitant notamment les habitants à ne pas trop s'éloigner de l'agglomération caennaise.

L'arrivée de nouvelles familles avec enfants favorise la natalité sur le territoire du CSN. Le nombre annuel moyen de naissances avoisine les 300 bébés ces dernières années. Du fait de la vigueur de la natalité, les naissances excèdent les décès, mais le solde naturel tend à s'éroder en raison du vieillissement de la population. Celui-ci génère en effet une augmentation de la mortalité qui affecte le dynamisme démographique du territoire. En ten-

dance, la natalité est plutôt à la baisse, mais l'évolution du nombre de bébés est très liée aux flux d'installation de nouvelles familles : la natalité est très corrélée au rythme de constructions neuves !

Une périurbanisation de proximité autour des pôles du territoire

Sur le territoire, les dynamiques démographiques sont fortes dans le nord du territoire du fait de la proximité caennaise. L'attractivité est moindre dans le sud, mais l'élargissement progressif de l'aire d'influence de Caen gagne et dynamise petit à petit la Suisse Normande.

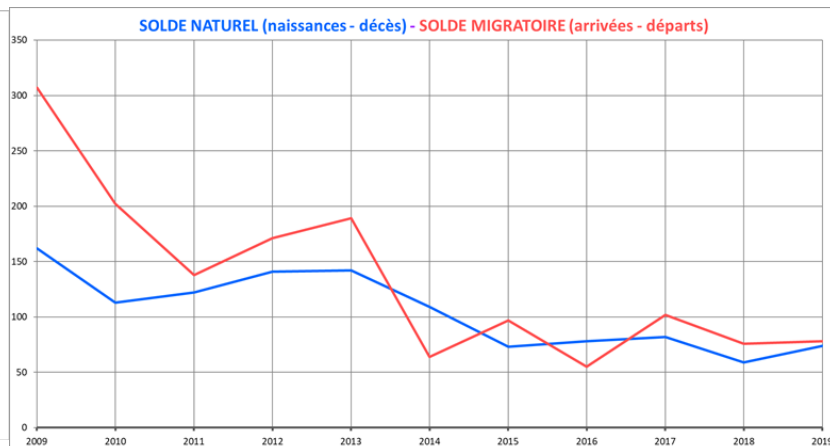
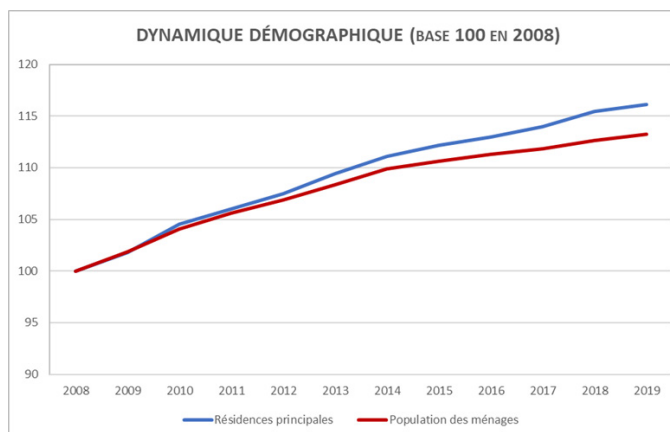
Au sein du CSN, une forme de périurbanisation de proximité s'observe autour des pôles maillant le territoire. Selon le principe des vases communicants, une partie des habitants quitte les centres-bourgs pour s'installer en périphérie, dynamisant les communes situées au pourtour. Le phénomène est particulièrement marqué autour de la commune du Hom qui observe, du coup, une baisse de population sur son territoire.

CHIFFRES-CLEFS

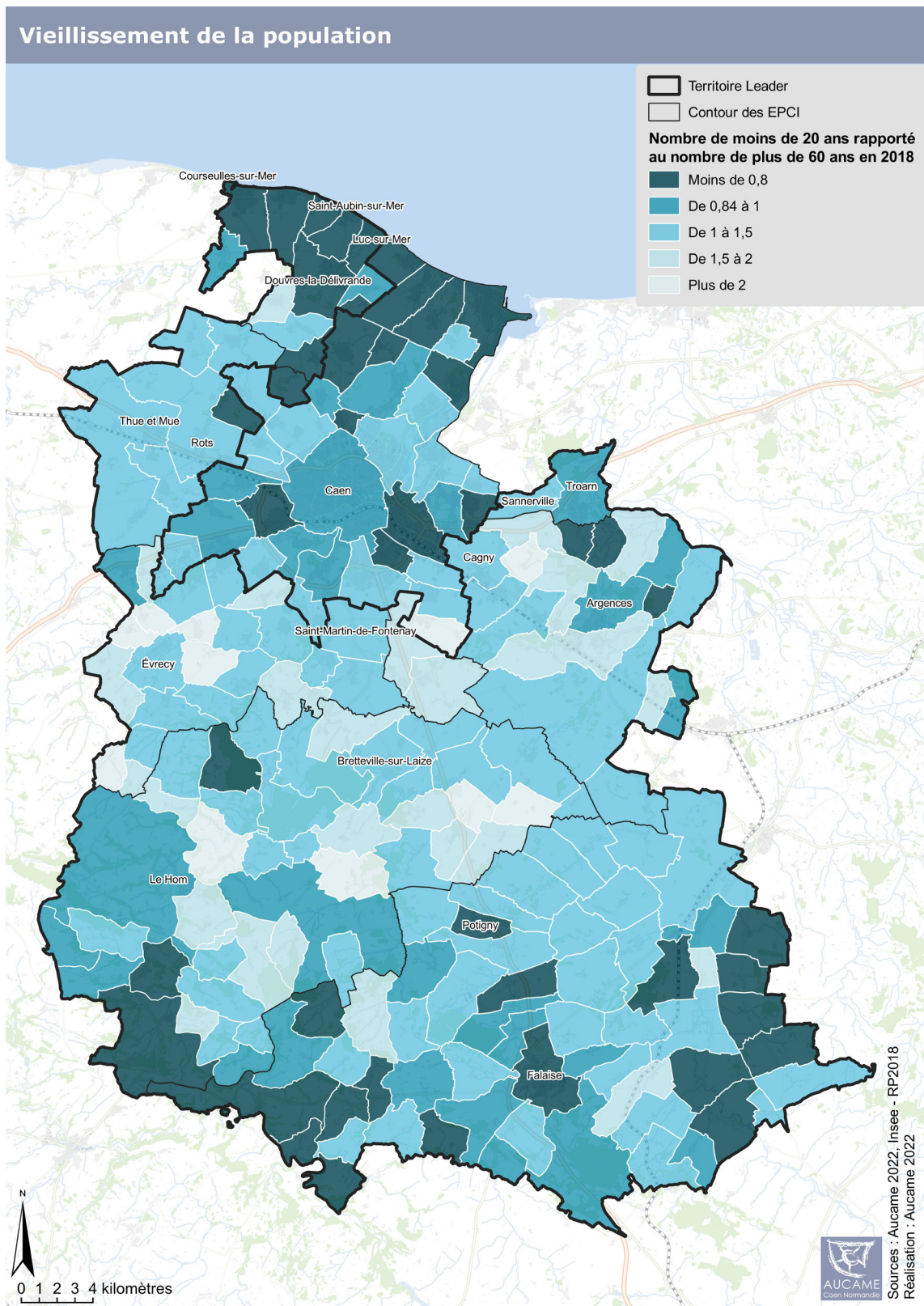
- ▶ Population¹ : **24 670** habitants en 2020
- ▶ Solde migratoire² (moyenne annuelle) : **+ 80** personnes entre 2014 et 2020

1- Source : INSEE, Recensement de la population.

2- Source : INSEE, Recensement de la population et Etat-civil - Traitement DEM'AUCAME.



Enjeu 4 : le vieillissement de la population



Une progression conjointe du nombre de familles avec enfants et de personnes âgées

Dans la couronne périurbaine caennaise, le CSN fait partie des EPCI où la population est la plus jeune, à l'exception des communes rurales de la Suisse Normande situées aux franges sud-ouest du territoire. L'arrivée de nouvelles familles dynamise la démographie : en 10 ans, le nombre d'enfants de moins de 15 ans a globalement progressé de 14 %, une augmentation sensiblement supérieure à la croissance de la population.

Malgré cette jeunesse de la population, le CSN n'est pas épargné pour autant par le vieillissement d'une partie de ses habitants. En 10 ans, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans s'est accru d'un tiers, les séniors représentant près du quart de la population. Le vieillissement est lié à l'allongement de la durée moyenne de vie des personnes et à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom (qui se commue en « papy-boom »). L'augmentation du nombre de séniors induit des besoins spécifiques supplémentaires en matière d'activités et de services auxquels le CSN va devoir faire face.

Un départ de jeunes adultes pour suivre des études et trouver un emploi

Au regard de la pyramide des âges, le vieillissement global de la population est également lié au départ des jeunes pour suivre des études ou trouver un emploi. Cette nouvelle forme d'exode rural prive le territoire d'une partie de ses forces vives. En 10 ans, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans est resté stable, alors que la population est en pleine croissance. L'un des enjeux connexes du vieillissement de la population est donc de maintenir et d'attirer des jeunes adultes pour les amener à s'investir sur le territoire du CSN.

Tous âges confondus, la population du Cingal (plus proche de Caen) est globalement plus jeune que celle de la Suisse Normande. L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) est également élevé au pourtour du Hom du fait de la périurbanisation de proximité (surtout dans les communes situées au nord et à l'est du pôle rural).

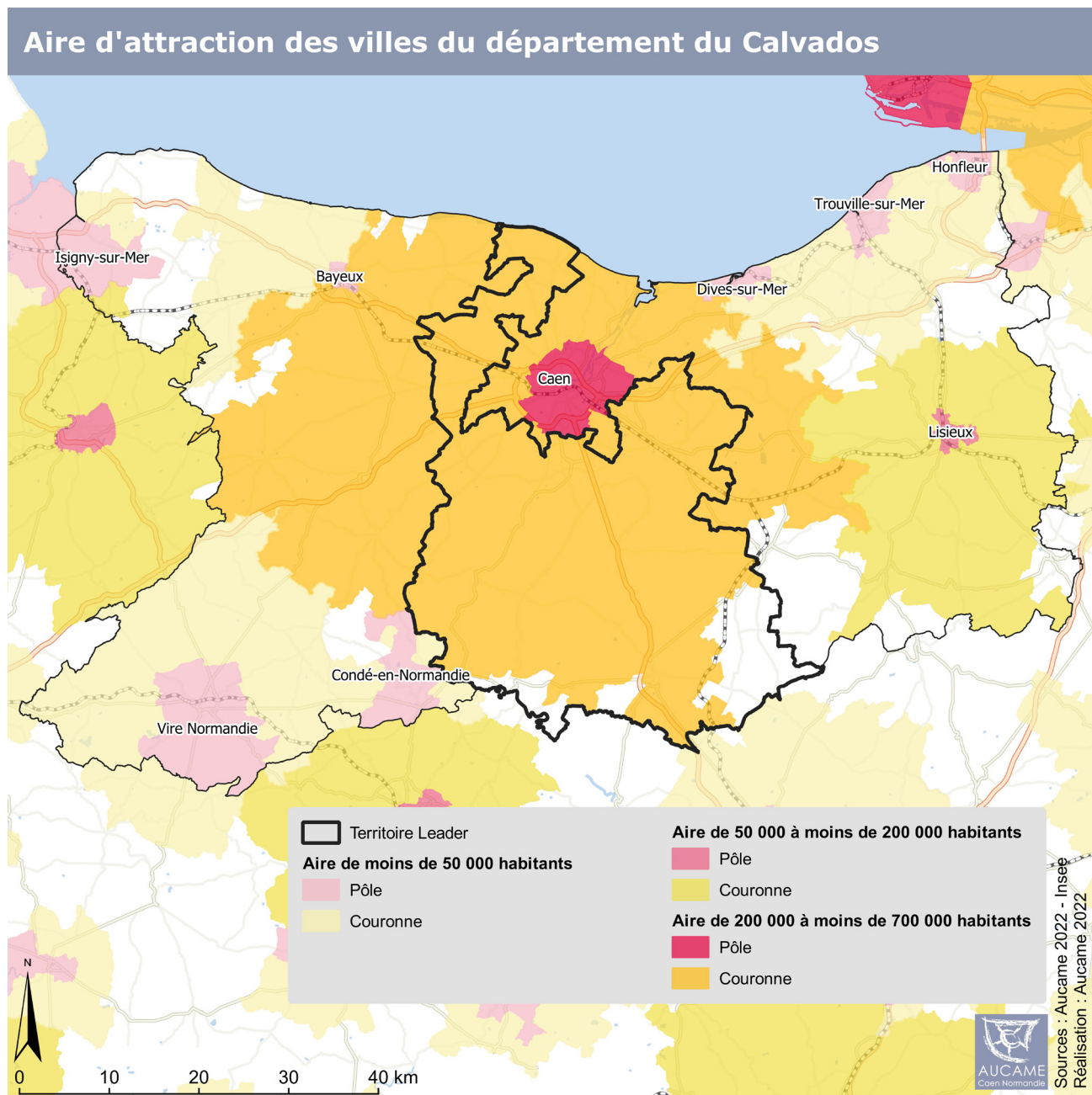
CHIFFRES-CLEFS

Structure par âge ¹	2019	2008-2019
▶ Moins de 15 ans :	21 %	+ 14 %
▶ 15 - 29 ans :	15 %	+ 1 %
▶ 30 - 60 ans :	41 %	+ 9 %
▶ Plus de 60 ans :	23 %	+ 31 %
▶ TOTAL :	100 %	+ 13 %

1- Source : INSEE, recensements de la population.



Enjeu 5 : la dépendance vis-à-vis de Caen



Les habitants du CSN travaillent majoritairement à Caen la mer

Le CSN se situant dans la couronne périurbaine lointaine de Caen, l'influence caennaise est à la fois un atout et un handicap du fait du tropisme qu'exerce le grand pôle urbain sur les communes situées dans son aire d'attraction.

Sur le plan économique, l'agglomération caennaise constitue le premier vivier d'emplois pour les habitants du CSN. Chaque jour, 60 % des actifs du territoire ayant un emploi se rendent à Caen la mer pour y travailler, en se déplaçant majoritairement avec leur voiture. En termes de marché du travail, la Communauté urbaine concentre plus de la moitié des emplois du Calvados et offre, par sa taille et son dynamisme, de nombreuses opportunités aux actifs qui vivent dans son bassin d'emploi (aire d'attraction délimitée par les déplacements domicile-travail).

La proximité caennaise contribue à la qualité de vie des habitants

Par les équipements qu'elle possède, l'agglomération caennaise forme également un grand pôle de commerces et de services dont le rayonnement dépasse très largement son bassin de vie (espace du quotidien où les habitants trouvent ce dont ils ont besoin pour vivre). En se rendant à Caen, les habitants du CSN peuvent ainsi accéder aux équipements les plus rares qui n'existent pas sur le territoire de la Communauté de communes, dans des domaines concernant notamment la santé, la culture, la grande distribution ou la formation. La proximité géographique favorise leur accès et contribue ainsi, à distance, à la qualité de vie des habitants.

Le tissu économique et productif caennais constitue également un atout pour les entreprises du territoire du CSN car elles peuvent y trouver les ressources nécessaires pour exercer leur activité, notamment en termes d'approvisionnement ou de services (gestion, comptabilité, informatique, communication, formation, recrutement...). Là-aussi, la proximité du pôle caennais permet d'en bénéficier facilement et rapidement.

Le tropisme caennais freine le développement du territoire

Si la densité d'équipements dans l'agglomération caennaise est bénéfique pour les habitants du CSN, elle freine cependant le développement des commerces et des services de proximité dans le tissu local (effet parasol qui limite, voire assèche, l'offre locale dans le domaine notamment de la culture). L'économie productive du CSN souffre également de la concurrence de Caen dont la force de l'écosystème favorise les projets et attire les activités et les financeurs.

L'enjeu majeur du territoire est donc d'atténuer la dépendance vis-à-vis de Caen en suscitant un développement endogène et en renforçant l'offre de commerces et de services à la population. Si la proximité caennaise constitue un frein au développement économique, elle peut être aussi une opportunité d'activités pour les entreprises du territoire. Il y a là un réel levier pour susciter localement la création d'emplois et favoriser une réciprocity de liens entre Caen et le CSN.

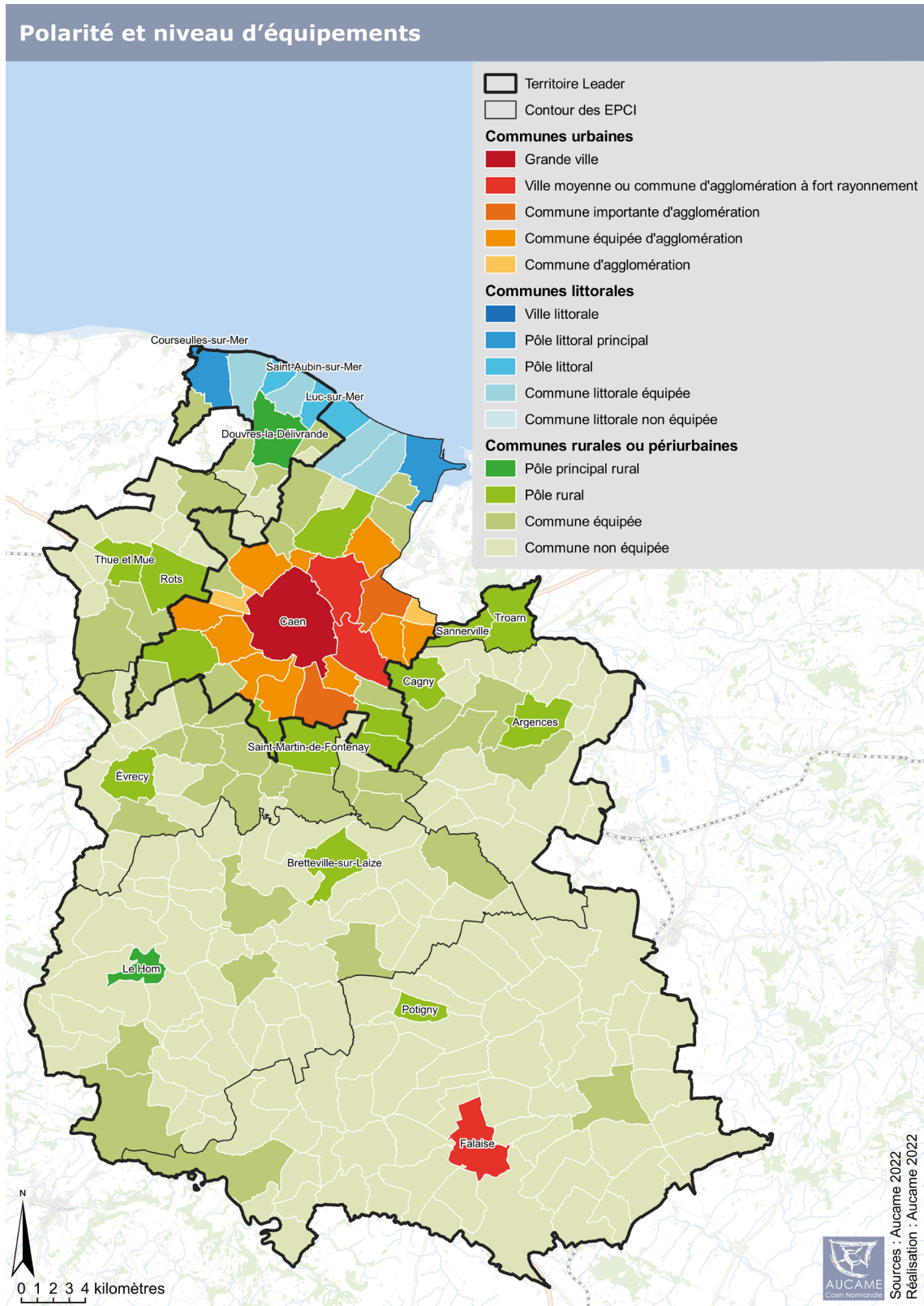
CHIFFRES-CLEFS

Déplacements domicile - travail¹ 2017 :

- ▶ **60 %** des flux sortants sont à destination de Caen
- ▶ **19 %** des flux entrants viennent du Pays de Falaise et **15 %** de Caen la mer

1- Source : INSEE, recensement de la population - Chiffres fournis dans le « portrait de territoire du CSN » 2022 (DDTM du Calvados).

Enjeu 6 : le renforcement de l'offre de commerces et de services de proximité



Une offre d'équipements limitée sur le territoire

Sur les territoires, la vie s'organise autour de pôles structurants concentrant commerces, services et emplois. Formant l'armature urbaine, ils sont fréquentés quotidiennement par les habitants et contribuent fortement à la qualité de vie. Au sein du CSN, deux pôles se démarquent, Le Hom côté Suisse Normande et Bretteville-sur-Laize au cœur du Cingal. Quelques communes équipées les relaient localement et assurent une fonction de proximité auprès des habitants. Les familles qui s'installent sur le territoire du CSN privilégient les bourgs et les villages les mieux équipés pour bénéficier des commerces et des services dont ils ont besoin pour vivre chaque jour. Ces pôles constituent le point d'appui de la périurbanisation.

D'une manière générale, l'offre d'équipements est moins répandue sur le territoire du fait de la petite taille des communes. L'arrivée de nouveaux habitants favorise néanmoins la création de commerces et de services dans leur sillage, en particulier dans les communes qui les accueillent. L'offre et la variété d'équipements ne suffisent pas en revanche à satisfaire localement tous les besoins, incitant les habitants à se déplacer (parfois loin) pour trouver ce qu'ils recherchent. L'espace géographique qu'ils parcourent pour accéder aux équipements inexistant localement délimite leur bassin de vie. D'après l'INSEE, les habitants du Cingal se rendent préférentiellement à Caen dont

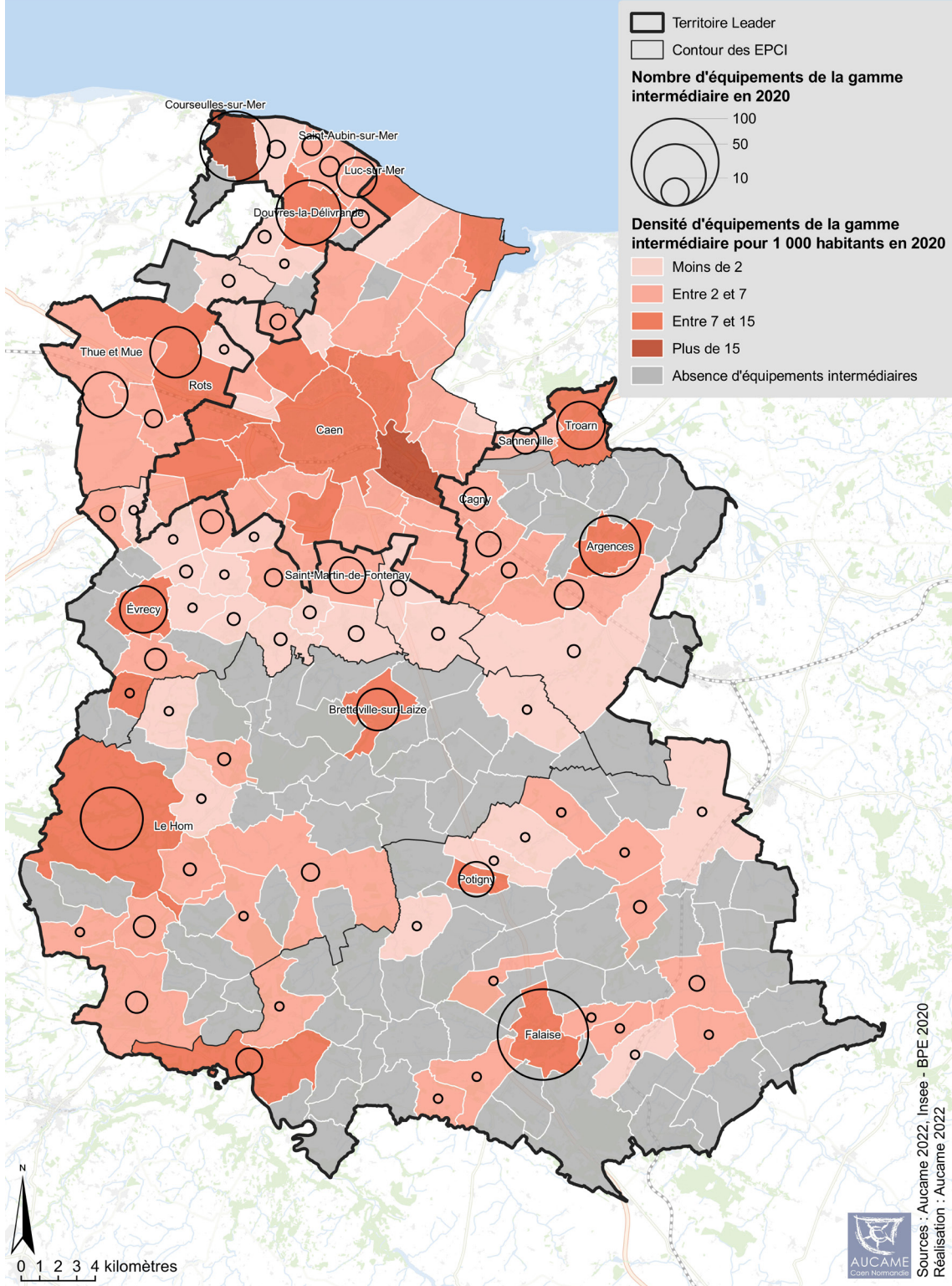
l'aire de chalandise est très large. Localement, Bretteville-sur-Laize apparaît plutôt comme un pôle de proximité rayonnant sur les communes environnantes. Centrée sur Thury-Harcourt, la Suisse Normande forme en revanche un bassin de vie à part entière.

Faire face aux besoins supplémentaires

L'enjeu pour le territoire du CSN est de mieux répondre localement aux besoins des habitants en renforçant l'offre de commerces et de services de proximité, en particulier dans la sphère de la culture, des loisirs et de la santé pour accroître la qualité de vie et limiter le tropisme caennais qui tend à assécher l'offre locale. Dans une logique de polarisation, l'implantation d'équipements dans les pôles maillant le territoire contribuerait à renforcer l'armature urbaine servant d'assise au développement du CSN.



Commerces et services de la gamme intermédiaire



Pour identifier les pôles structurants, l'INSEE a déterminé **3 gammes d'équipements** en fonction de leur nature (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, sports-loisirs-culture, tourisme, transports-déplacements) et de leur fréquence sur le territoire.

Les équipements les plus rares (lycées, hypermarchés, hôpitaux, médecins spécialistes...) forment la gamme supérieure. Ils se situent majoritairement dans les zones urbaines denses, à savoir Caen et (dans une moindre mesure) Falaise concernant le CSN.

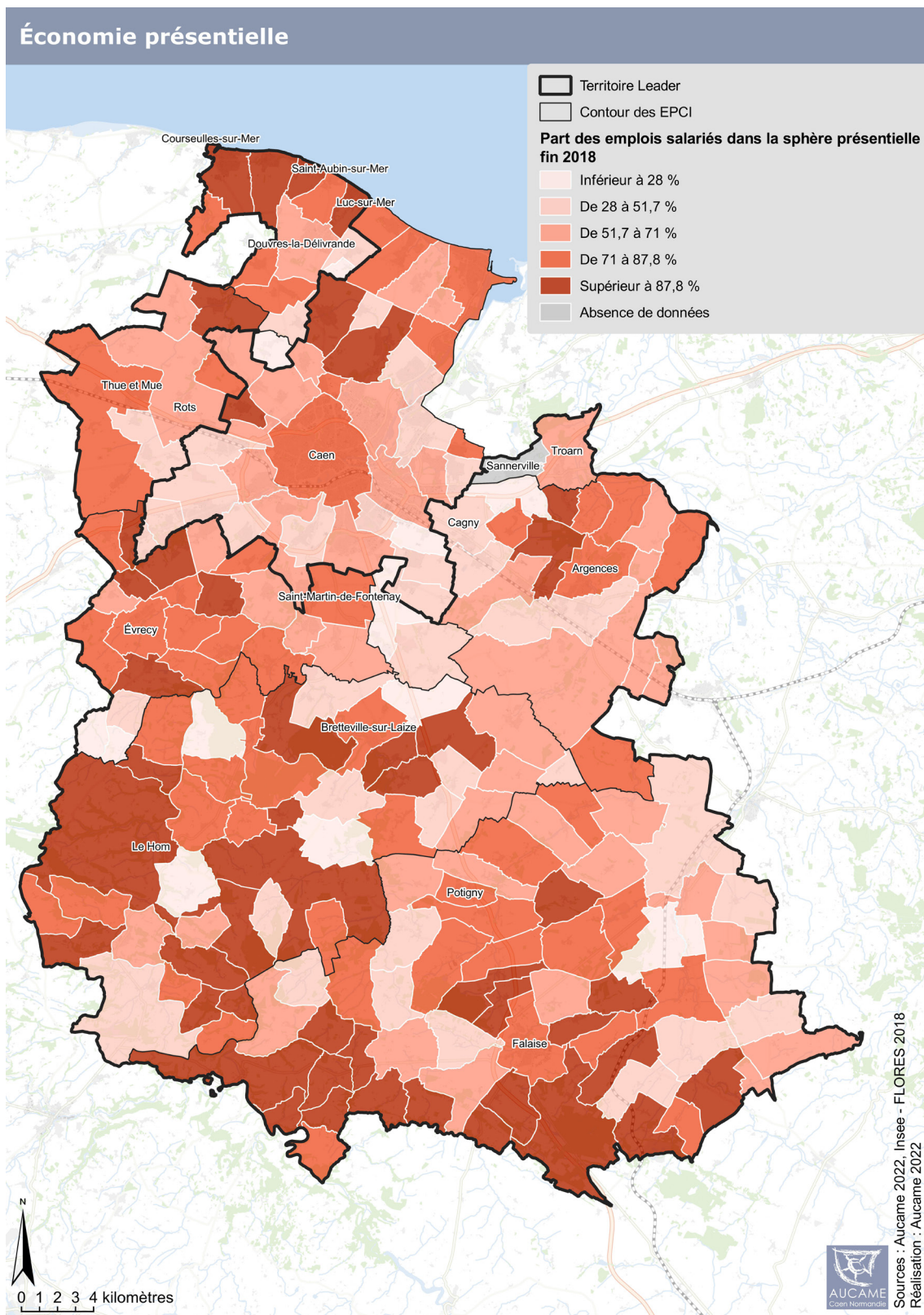
Les équipements les plus nombreux et les plus répandus (poste, banques, supérettes, épiceries, boulangeries, médecins généralistes, écoles primaires...) forment la gamme de proximité. Au sein du CSN, leur répartition

est plutôt éparse, mais ils sont surtout présents dans les pôles maillant le territoire et le long des grands axes de circulation (facilité d'accès).

A mi-chemin entre les équipements les plus rares et les plus répandus, les commerces et services intermédiaires (gendarmerie, supermarchés, librairies, collèges, laboratoires d'analyse médicale, ambulances...) s'agglomèrent dans les pôles structurants dominant l'armature urbaine. Au sein du CSN, ils se concentrent à Thury-Harcourt et à Bretteville-sur-Laize et dans quelques communes situées surtout le long de la Vallée de l'Orne et au pourtour du Hom en Suisse Normande.



Enjeu 7 : la création d'activités économiques locales



Une économie dynamique au service des habitants du territoire

Malgré son caractère agricole et sa tradition industrielle, l'économie du CSN est très largement présente. Au regard des activités, 7 salariés sur 10 exercent un métier dont la finalité est de satisfaire les besoins de la population locale (artisanat, commerces et services à la population). Ces emplois favorisent la qualité de vie et forgent l'économie locale.

Malgré la diversité des activités présentes, le CSN ne constitue pas un bassin économique à part entière du fait de la proximité de Caen : le marché du travail local n'offre que 4 emplois pour 10 actifs ayant un emploi vivant sur le territoire. Un développement endogène dans le sillage de la périurbanisation et des transitions à l'œuvre pourrait conduire à une plus forte concentration de l'emploi. Le processus est déjà engagé : entre 2008 et 2019, le nombre d'emplois a progressé de 10 % au sein du CSN, un chiffre proche de la croissance de la population. Les créations d'emplois se sont poursuivies malgré la crise du COVID : entre 2019 et 2022, le nombre d'emplois salariés s'est accru de 7 % dans la sphère privée, le rythme le plus élevé au sein de Caen-Métropole.

Des activités productives à conforter

Dans l'approche économique, les emplois locaux doivent intégrer les télétravailleurs et tous les espaces destinés à favoriser leur activité hors du domicile (espaces de coworking, tiers-lieux...). Leur déploiement suppose une bonne couverture mobile et numérique (très haut débit) dont la performance va également favoriser les services dématérialisés à la population (télémédecine...). En milieu rural, le maintien, voire le renforcement des services publics est indispensable pour favoriser la convergence vers un modèle décarboné (services de proximité pour éviter de se déplacer vers les grands pôles urbains), mais cette dynamique dépend de décisions extérieures.

Sur le territoire, moins d'un tiers des emplois se situent dans la sphère productive. À elle seule, l'industrie emploie 20 % des salariés et constitue un maillon fort de l'économie locale. En termes d'emplois, 2 entreprises industrielles figurent dans le top 3 des plus grands employeurs : INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS à Esson (1er) et la Société Fromagère de Clécy (3ème). La consolidation et le renforcement du tissu productif local constituent un enjeu fort pour préserver et accroître localement les emplois correspondants.

CHIFFRES-CLEFS

Salariés¹ 2021 (au lieu de travail) :

- ▶ Sphère présenteielle : **71 %** des salariés
- ▶ Dont emplois publics : **27 %** des salariés

Emploi total² 2019 (au lieu de travail) :

- ▶ **4 680** actifs travaillent sur le territoire de CSN
- ▶ Non-salariés : **21 %** des emplois

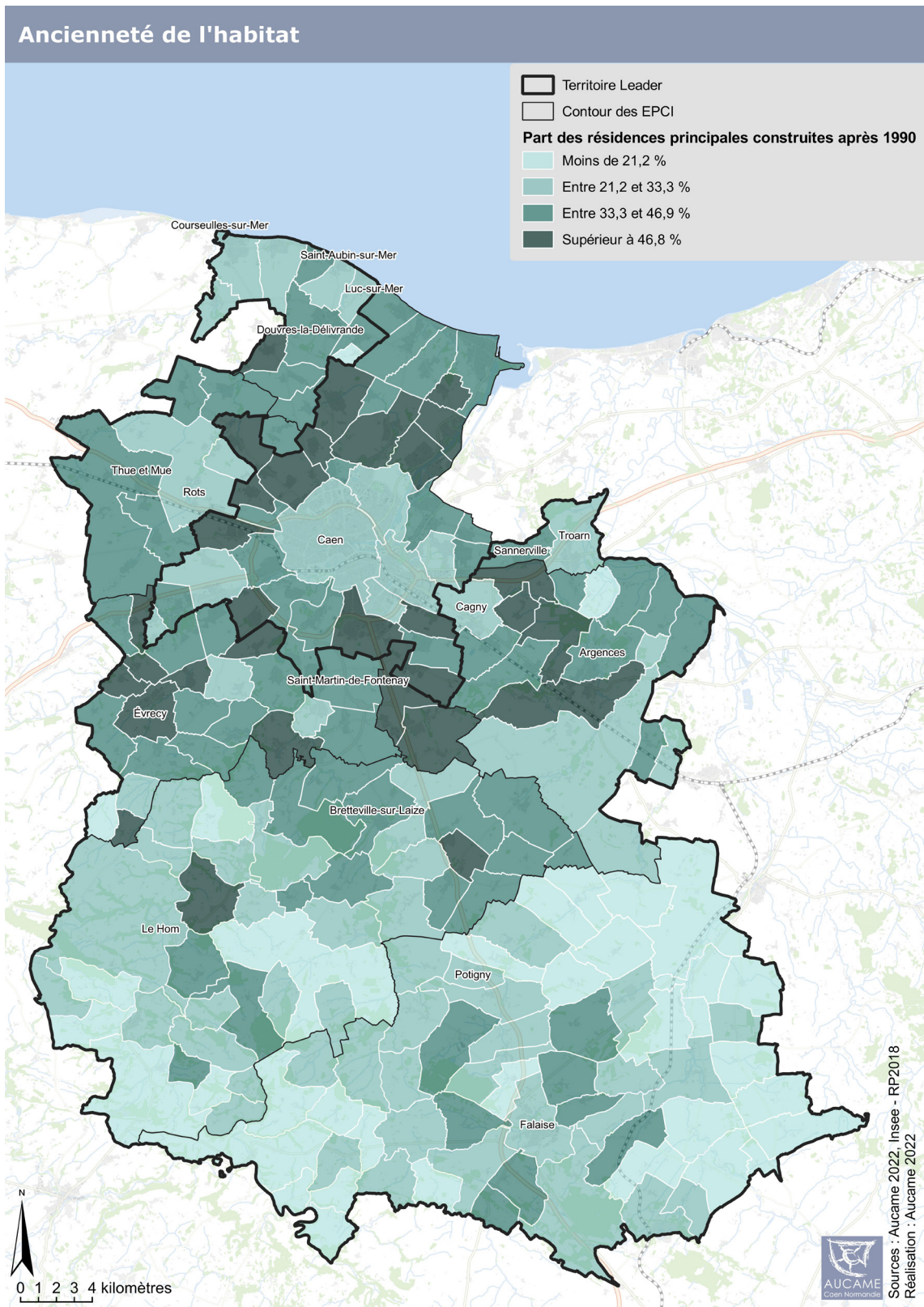
Concentration de l'emploi 2019 :

- ▶ **4** emplois pour **10** actifs ayant un emploi résidant sur le territoire

1- Source : INSEE, FLORES.

2- Source : INSEE, Recensement de la population.

Enjeu 8 : la diversification du parc de logements



Une prédominance de maisons et de propriétaires

Sur le territoire, le parc de logements est dominé par les maisons dont la majorité est occupée par leurs propriétaires. Le logement locatif public et privé est limité (un quart des logements), le parc comprenant très peu de petits logements collectifs (6 % de T1-T2). Globalement, l'offre de logements est peu adaptée pour les jeunes et ne favorise pas les parcours résidentiels tout au long de la vie. Dans le contexte du ZAN et du ralentissement attendu de la périurbanisation, la diversification du parc de logements est essentielle pour répondre aux enjeux démographiques du territoire (départ des jeunes, vieillissement de la population...).

Un parc de logements énergivore

La périurbanisation étant par ailleurs plus récente et moins intense que dans la proche couronne de Caen, le bâti est globalement plus ancien au sein du CSN. Plus des deux-tiers des logements ont été construits avant 1990 ce qui, dans le contexte de la crise énergétique et du changement climatique, va nécessiter une réhabilitation massive des bâtiments anciens et reconstruits après la Seconde Guerre mondiale (le CSN a été au cœur des combats de la bataille de Normandie), mais aussi des pavillons (souvent énergivores) issus des premières vagues de périurbanisation. La rénovation thermique constitue donc un autre enjeu majeur du territoire.



Une forte progression de la vacance

Du fait de la vétusté d'une partie du parc, l'INSEE recense 7 % de logements vacants, le chiffre le plus élevé au sein de Caen-Métropole. Entre 2008 et 2019, le nombre de logements vacants a progressé de 55 % du fait de la concurrence exercée par les constructions neuves (déqualification d'une partie du parc, en particulier dans les cœurs de bourg) et des départs d'habitants observés dans les communes rurales les plus isolées. L'arrivée de nouveaux habitants crée toutefois des tensions sur le marché immobilier et favorise la vente du bâti le plus ancien. En 2021, la vacance structurelle (logements inoccupés depuis plus de 2 ans) ne concerne que 3 % du parc privé, soit l'équivalent de 3 ans de mises en chantier sur les 5 dernières années. Dans le contexte du ZAN, le réinvestissement des logements inoccupés constitue un levier pour accueillir (sans construire) de nouveaux habitants.

CHIFFRES-CLEFS

Parc de logements¹ 2019 :

- ▶ Maisons : **94 %**
- ▶ Propriétaires : **77 %**
- ▶ Locataires privés : **15 %**
- ▶ T1 - T2 : **6 %**
- ▶ Logements vacants : **7 %**

Vacance structurelle² 2020 :

- ▶ Logements privés : **3 %**

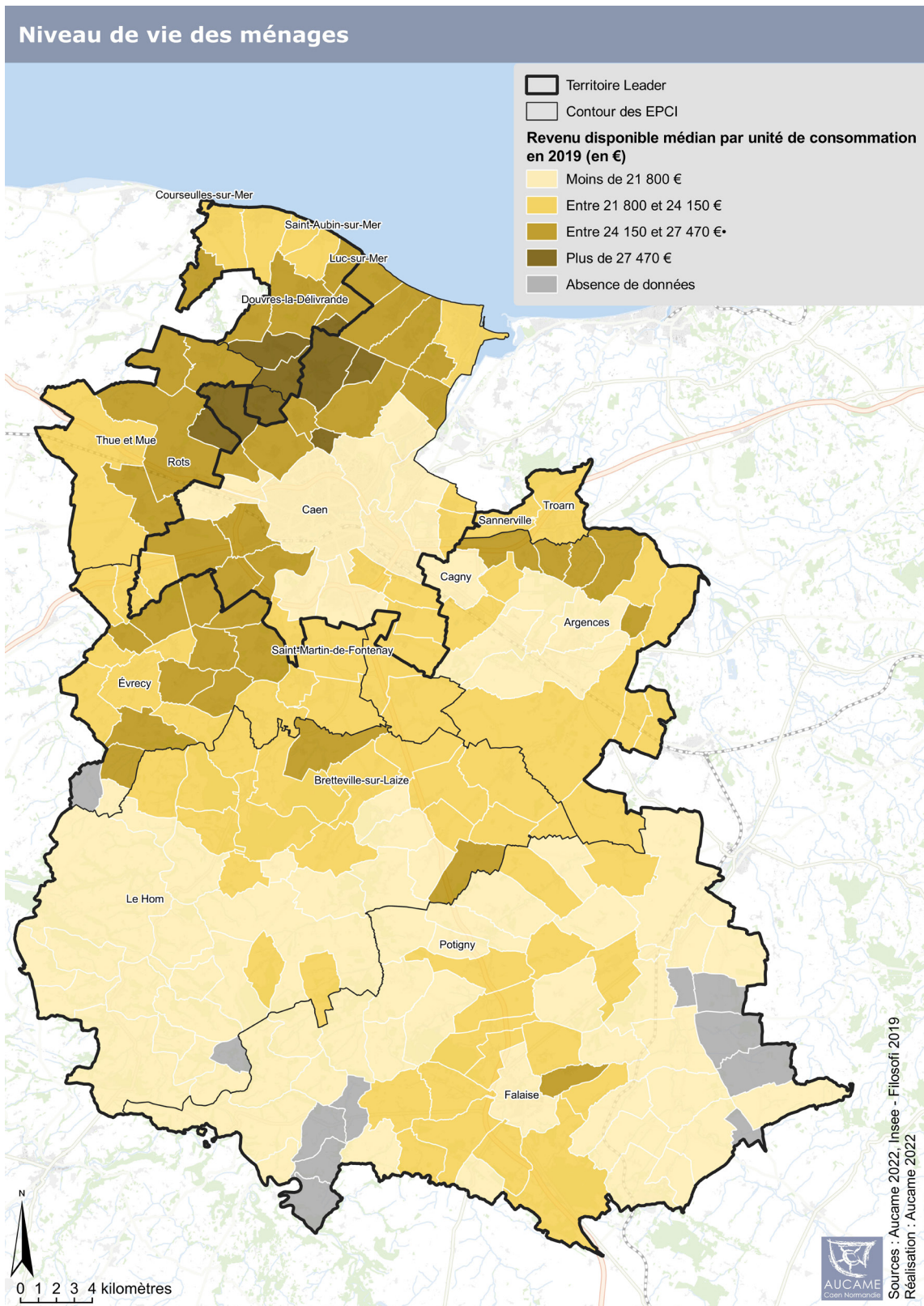
Logements construits après 1990 :

- ▶ **29 %** des résidences principales en 2019

1- Source : INSEE, Recensement de la population.

2- Source : LOVAC.

Enjeu 9 : la cohésion sociale et territoriale



Un niveau de vie des habitants relativement modeste

Les dynamiques de métropolisation génèrent de fortes disparités sociales et territoriales dans la région caennaise. Au sein des communes et des quartiers, le profil des habitants est étroitement lié à l'habitat et aux prix de l'immobilier, les implantations se faisant plutôt dans une logique de « qui se ressemble s'assemble ».

Comparé à la proche périphérie caennaise, le niveau de vie des habitants du CSN est globalement moins élevé, avec toutefois une dichotomie entre le Cingal (plus aisé) et la Suisse Normande (plus modeste). La cohésion sociale et territoriale constitue donc un enjeu, sachant en revanche que le profil social des habitants est globalement plus homogène au sein du CSN que sur l'ensemble du bassin caennais (disparités moins marquées).



Une offre limitée de logements sociaux

Si les niveaux de vie sont plutôt modestes, le territoire est relativement épargné par la pauvreté. En 2019, 9 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, la proportion étant toutefois de 22 % parmi les locataires contre 6 % parmi les propriétaires. La part élevée des habitants à bas revenus au sein du parc locatif (majoritairement privé⁵) dénote un besoin notoire en logements sociaux dont l'offre est limitée sur le territoire (6 % des ménages), sachant toutefois que le CSN n'est pas considéré localement comme une zone tendue par l'Etat (zone C).

CHIFFRES-CLEFS

Taux de pauvreté¹ 2019 :

- ▶ Ensemble des ménages : **9 %**
- ▶ Parmi les propriétaires : **6 %**
- ▶ Parmi les locataires : **22 %**

Logements sociaux² 2019 :

- ▶ **6 %** du parc de logements

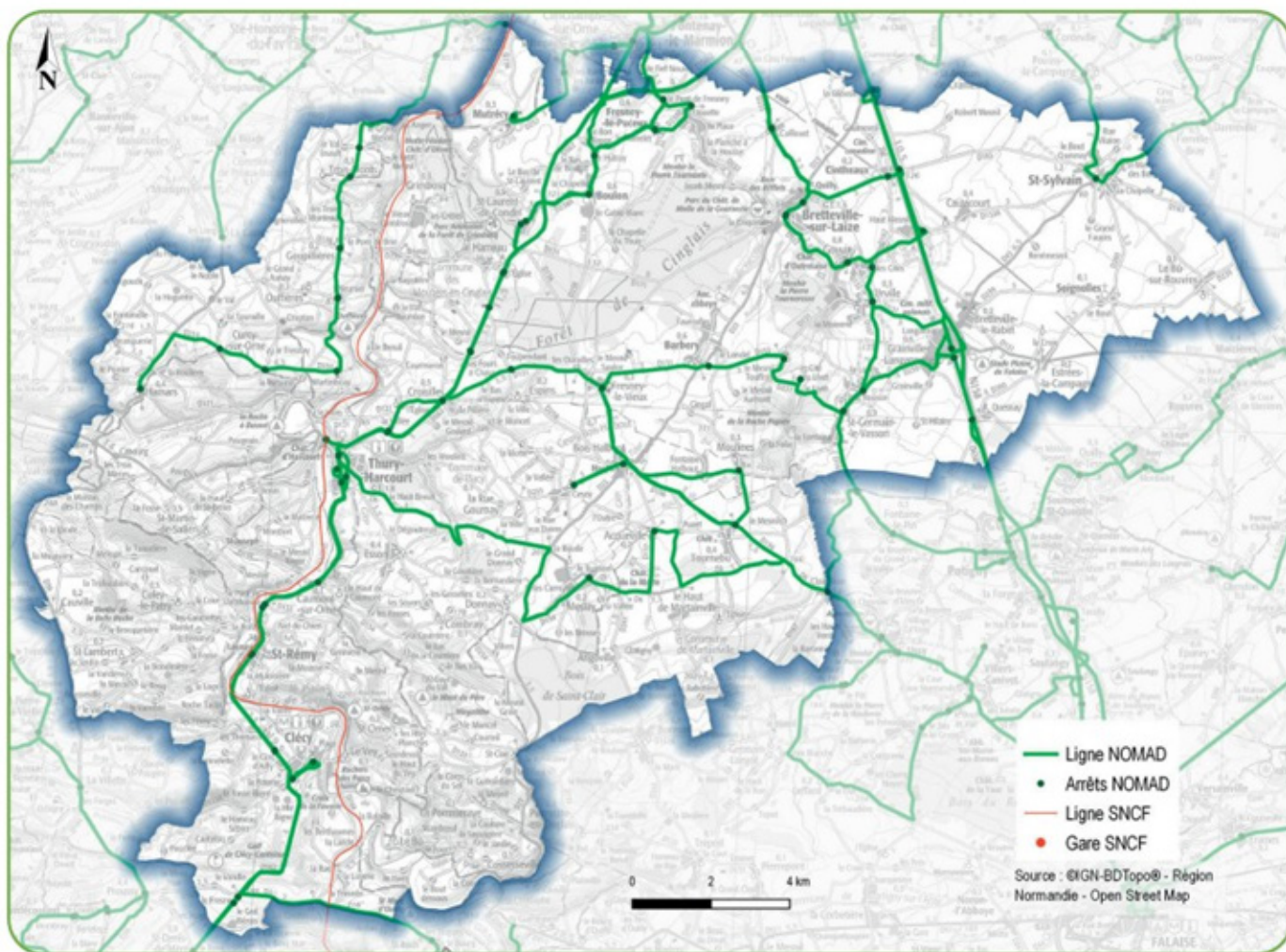
1- Source : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, FiLoSoFi.

2- Source : INSEE, Recensement de la population.

5- Dans le parc locatif, 4 logements sur 5 sont privés.

Enjeu 10 : le changement des pratiques de mobilité

TRANSPORTS EN COMMUN



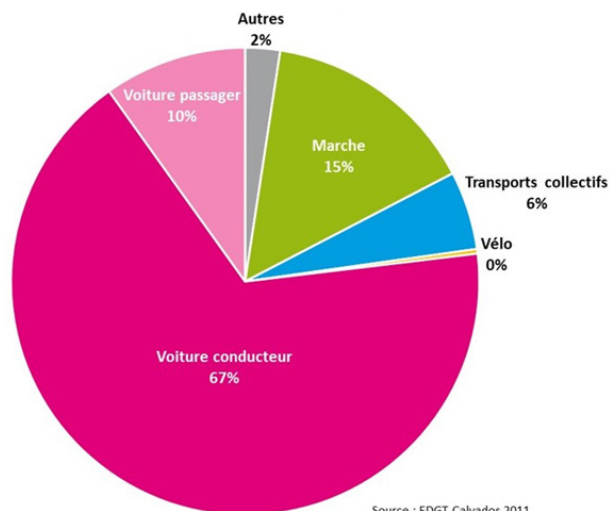
Source : « Portrait de territoire du CSN » 2022 - DDTM du Calvados

L'usage massif de la voiture

Le caractère rural et périurbain du territoire induit d'importants déplacements dont la majorité s'effectue en automobile. Dans la vie quotidienne, tous motifs confondus, les trois-quarts des déplacements se font en voiture. La proportion est encore plus importante pour le travail du fait de la faible concentration de l'emploi sur le territoire du CSN. Tous les matins, neuf actifs sur dix prennent leur voiture pour se rendre au travail.

Comme tous les territoires normands, le CSN bénéficie d'une offre de transports en commun, mais le nombre limité de dessertes et le faible cadencement des bus régionaux ne facilitent pas l'usage des transports collectifs. Localement, la voiture apparaît comme le mode de déplacement le plus souple et le plus rapide, surtout dans les parties les plus éloignées et/ou les moins bien desservies. A noter : l'absence de ligne ferroviaire active sur le territoire. La seule ligne existante, l'ex-Caen-Flers, a été transformée en voie verte, en préservant une des deux voies ferrées pour la réactiver le cas échéant.

PART MODALE DES HABITANTS
(en % des déplacements)



Vers une mobilité plus durable

Pour les déplacements de courte distance, les habitants privilégient la marche. Bien qu'il soit en plein essor, le vélo est globalement peu utilisé, le territoire se prêtant peu à son usage du fait des reliefs et des rares aménagements existants. Adopté en septembre 2018, le schéma directeur cyclable de la Communauté de communes CSN devrait favoriser la circulation à vélo lorsque les itinéraires et liaisons cyclables seront réalisés, sachant cependant qu'il s'inscrit principalement dans une optique touristique et de loisirs.

Sur le plan climatique et énergétique, l'usage massif de véhicules à combustion fossile (voitures, camions, camionnettes, tracteurs...) génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre et induit une forte consommation de carburants pour les ménages et les entreprises. La hausse du coût des énergies est très impactante pour leurs budgets. Dans ce contexte, un changement de pratiques paraît nécessaire pour réduire les coûts des déplacements et favoriser une mobilité plus durable. Composante majeure de la vie quotidienne des habitants, la mobilité doit se réfléchir à l'échelle de la Communauté de communes pour les déplacements de proximité, mais aussi à l'échelle du bassin caennais pour les déplacements à plus grande distance (avec Caen la mer et les autres territoires environnants).

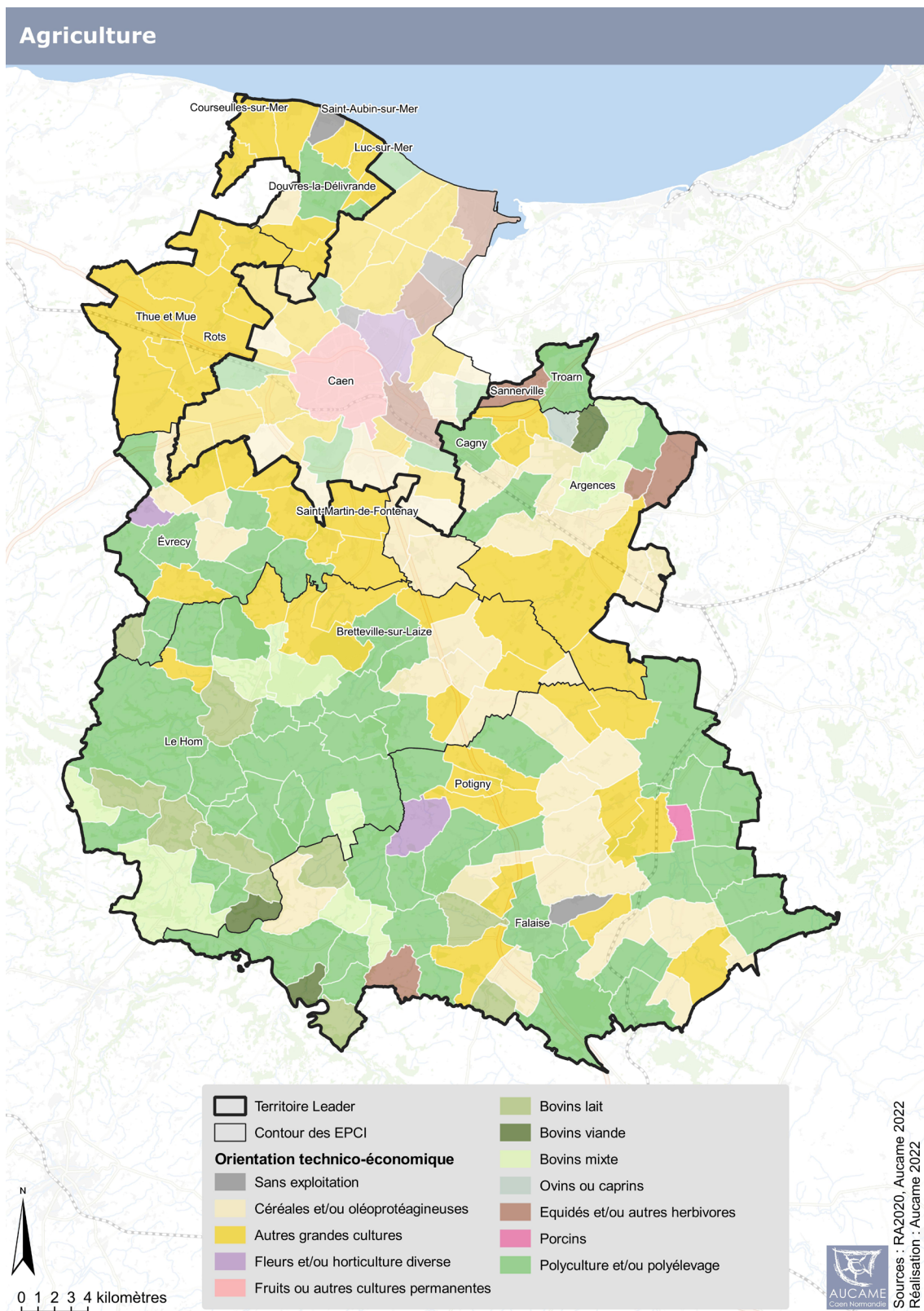
CHIFFRES-CLEFS

Automobile¹ 2019 :

- ▶ **89 %** des actifs ayant un emploi vont travailler en voiture
- ▶ **94 %** des ménages ont **1** voiture ou plus
- ▶ **54 %** des ménages ont **2** voitures ou plus

1- Source : INSEE, Recensement de la population.

Enjeu 11 : l'évolution du modèle agricole



Une forte richesse agricole

Géographiquement, le CSN se trouve à l'interface du Massif armoricain et du Bassin parisien, la plaine de Caen formant le point de jonction. La nature des sols et les traits physiques du territoire (vallées, collines et plaine) forgent les paysages et orientent les activités agricoles. A grands traits, la plaine de Caen est tournée vers l'agriculture intensive (céréales et autres grandes cultures) et les parties vallonnées et escarpées du territoire vers l'élevage (bovins, lait et viande surtout). Les activités s'imbriquent néanmoins, d'où la prédominance de la polyculture et du polyélevage dans de nombreuses communes du CSN.

Source de richesse pour le territoire, le secteur agricole est aujourd'hui fragilisé et confronté à de nombreux défis. Sur le plan économique, l'agriculture représente 9 % des emplois, mais les effectifs⁶ ont baissé de 17 % en 10 ans. Sur la même période, le nombre d'exploitations a reculé de 24 %. Ces disparitions ont permis à certaines entreprises d'acquérir de nouvelles terres, d'où la forte augmentation de la taille moyenne des exploitations. Côté élevage, le cheptel est en forte régression sur tout le territoire (bovin et porcin, mais aussi équin et ovin).

Une mutation profonde des modes de production et des marchés

En pleine restructuration, le secteur agricole est en proie à de profondes mutations. L'évolution des marchés a généré une forte progression de l'agriculture biologique et des circuits courts, une exploitation sur cinq pratiquant la vente directe en 2020. Dans un contexte de forte croissance démographique mondiale et de tensions géopolitiques accrues, l'agriculture est particulièrement stratégique pour nourrir la planète et garantir localement une sécurité alimentaire. Au-delà de la réduction continue des effectifs, les exploitants agricoles doivent faire face à des défis majeurs liés aux modes de production (pollution, dégradation des sols, de l'eau et de l'air, émissions de gaz à effet de serre...) et aux évolutions sociétales (pression pour une alimentation de qualité et l'amélioration du bien-être animal...). La transition vers une agriculture plus durable et plus en phase avec le réchauffement climatique constitue un enjeu majeur pour un territoire agricole comme le CSN.

CHIFFRES-CLEFS

Agriculture¹ 2010-2020 :

- ▶ Surface agricole utile (SAU) : - **2 %**
- ▶ Nombre d'exploitations : - **24 %**
- ▶ SAU moyenne (par exploitation) : **+ 29 %**
- ▶ Âge moyen des agriculteurs : **52 ans** en 2020

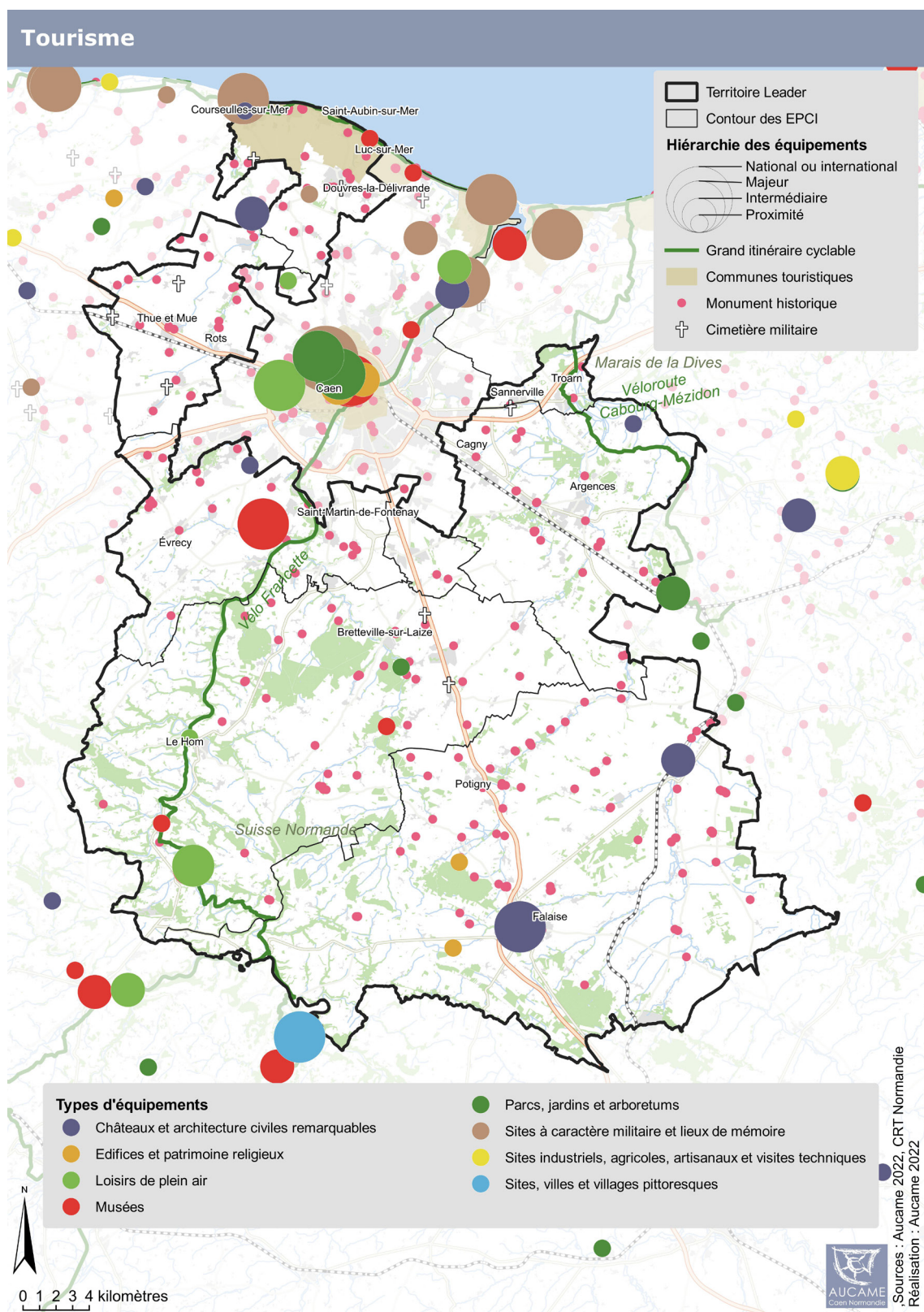
Circuits courts :

- ▶ **18 %** des exploitations en 2020, en hausse de **62 %** en 10 ans

1- Source : AGRESTE, Recensement agricole.

6- Main d'œuvre totale (chefs d'exploitation, main d'œuvre familiale et salariés permanents).

Enjeu 12 : le développement du tourisme de proximité



Un pôle touristique grandeur nature

Loin du littoral et des grands pôles de fréquentation touristique (plages du Débarquement, ville de Caen...), le CSN se démarque en Normandie par la singularité de ses paysages et la richesse de ses sites naturels. La présence de la Vallée de l'Orne et son relief montagneux aux points de vue exceptionnels justifient l'appellation touristique Suisse Normande (dont le périmètre dépasse les limites de l'intercommunalité). Les espaces naturels ont suscité le développement du tourisme vert et la pratique de nombreuses activités sportives de plein air (canoë-kayak, randonnées, VTT, parapente, escalade, équitation...) dont la fréquentation témoigne de l'attractivité du territoire. En Normandie, le CSN apparaît comme « *the place to be* » des sports de plein air dans la région !

Cette vocation s'est renforcée avec la mise en service de la voie verte qui constitue une partie de la Vélo Francette reliant Ouistreham à La Rochelle. Itinéraire de cyclotourisme, cette vélo-route forme (le long de l'Orne) la colonne vertébrale touristique du territoire. Cet axe structurant est également très fréquenté par les habitants du CSN et des territoires alentours (notamment Caen dont la ville est propriétaire de la Forêt de Grimboisq).

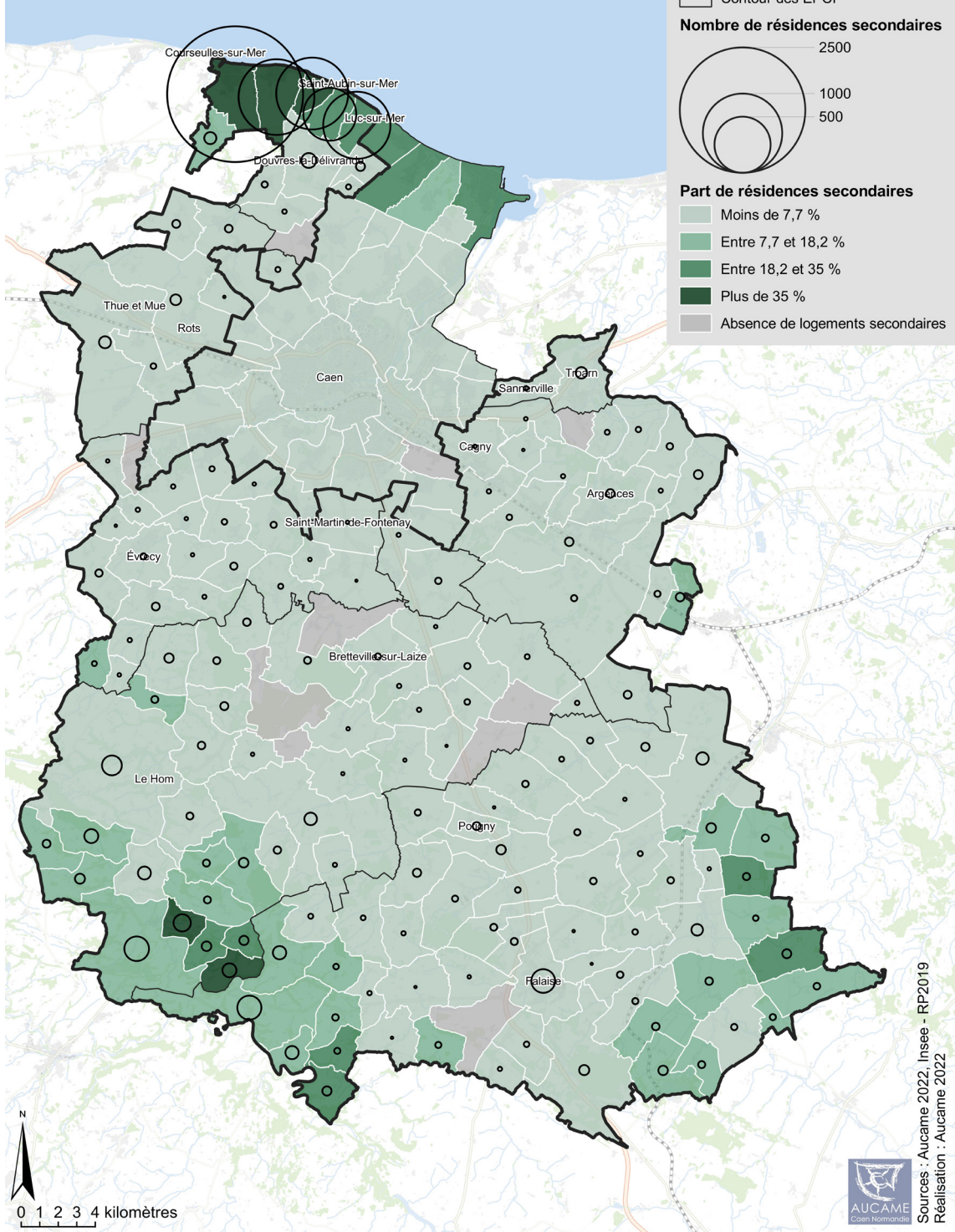
Le CSN bénéficie également d'une forte richesse patrimoniale liée à sa prospérité et son histoire passée (églises et abbayes, fermes et moulins, anciens sites miniers et industriels, lieux de la bataille de Normandie...), les sites étant toutefois éparpillés sur tout le territoire. Bien qu'ils ne fassent pas partie des sites les plus visités dans le Calvados, quelques points d'intérêt concourent à l'activité touristique, en particulier les châteaux de Ganne ou de Thury-Harcourt, les musées Mémoire de Fer à Saint-Germain-le-Vasson et du Monde miniature à Clécy, ou encore les cimetières militaires canadien de Cintheaux et polonais d'Urville⁷.



⁷ - Suisse Normande Tourisme inventorie sur son site Internet tous les lieux de visite du territoire (et au-delà), en proposant des itinéraires thématiques pour les découvrir (<http://www.suisse-normande-tourisme.com/>).

Hébergement touristique – Résidences secondaires

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.



Favoriser le tourisme de proximité

Malgré cette attractivité, la fréquentation est très concentrée le long de l'Orne et dans le spot de Clécy. En termes d'hébergement, la capacité d'accueil touristique reste globalement limitée sur le territoire, l'offre étant concentrée dans le sud-ouest de la Suisse Normande (zone de Clécy et commune du Hom). La valorisation touristique constitue un enjeu fort et un levier économique pour la Suisse Normande et le territoire du Cingal, en veillant toutefois à préserver les sites pour éviter une altération du patrimoine et des espaces naturels. Le CSN devra également adapter son offre en fonction des aspirations et attentes des clients et en tenant compte des effets potentiels du réchauffement climatique (étiage des cours d'eau...) pour pérenniser son activité touristique.

La valorisation touristique doit s'envisager à une échelle plus large, celle de la Normandie, pour favoriser un rabattement d'une partie de la clientèle (notamment littorale) vers l'arrière-pays que forme le CSN. Elle doit également s'appuyer sur la clientèle de loisirs (sans hébergement) de l'agglomération caennaise dont les retombées économiques peuvent être importantes pour le territoire.

CHIFFRES-CLEFS

Résidences secondaires et hébergements touristiques¹ 2019 :

- ▶ **535** logements, en baisse de **16 %** en 10 ans
- ▶ **5 %** du parc de logements

Hôtellerie² en 2022 :

- ▶ **3** hôtels / **46** chambres
- ▶ **2** campings / **184** emplacements

1- Source : INSEE, Recensement de la population.

2- Source : INSEE et partenaires territoriaux.



Enjeu 13 : la production d'énergies renouvelables

Un fort potentiel en énergies renouvelables

La prospérité passée du CSN reposait beaucoup sur la valorisation de ses ressources naturelles, en particulier les sols, le bois, l'eau et les minerais. Excepté l'agriculture, la plupart des activités ont aujourd'hui disparu, mais le territoire hérite d'un patrimoine industriel et minier conséquent, témoin de la richesse passée. Sa valorisation permet de rappeler et d'entretenir cette mémoire.

Outre l'attrait touristique qu'elles suscitent, les aménités naturelles confèrent au territoire un réel potentiel en matière de production d'énergies renouvelables. A ce jour, les installations et équipements existants ne représentent que 9 % de la consommation totale d'énergie, l'objectif en France étant 33 % à l'horizon 2030. Les marges de progrès sont donc importantes. Deux parcs éoliens terrestres⁸ et

8- Parcs Contéville à Valambray et Fierville 1 à Condé-sur-Ifs).

une unité de méthanisation⁹ sont aujourd'hui en activité, mais d'autres sites de production peuvent être aménagés pour tirer profit du potentiel éolien (important en Normandie) et agricole (diversification énergétique). La biomasse (bois et haies bocagères) et le photovoltaïque (favorisé par le réchauffement climatique) offrent également des opportunités.

Une trajectoire de sobriété énergétique

La meilleure énergie reste toutefois celle qu'on ne consomme pas. Le CSN est d'ores et déjà engagé dans une trajectoire de sobriété, la consommation énergétique ayant en effet reculé de 15 % en l'espace de 10 ans. Des marges de progrès sont là aussi possibles, en particulier dans la sphère de l'habitat (rénovation thermique), de l'agriculture, de la mobilité et de la logistique.

9- Unité de micro-méthanisation à Croisilles.



L'enjeu pour le CSN est donc d'accroître la production d'énergies renouvelables en valorisant son fort potentiel en la matière, mais aussi en intensifiant les investissements en matière de sobriété énergétique. Le déploiement des énergies renouvelables doit cependant s'effectuer en visant une bonne intégration paysagère pour ne pas altérer l'identité du territoire. Pour les agriculteurs, la diversification énergétique doit s'envisager dans une logique d'économie circulaire pour que l'alimentation puisse rester leur priorité et éviter qu'une part importante du capital foncier ne soit dédiée à la production d'agrocarburants. D'une manière générale, la valorisation de déchets et de sous-produits d'activités ouvrent des opportunités de diversification économique dans le domaine des matériaux (recyclage de gravats, matériaux biosourcés...). Le réemploi de biens et meubles usagés peut également être source d'opportunités pour le CSN (ressourceries...). Dans une logique de circuits courts, tous ces éléments concourent au développement endogène du territoire.

CHIFFRES-CLEFS

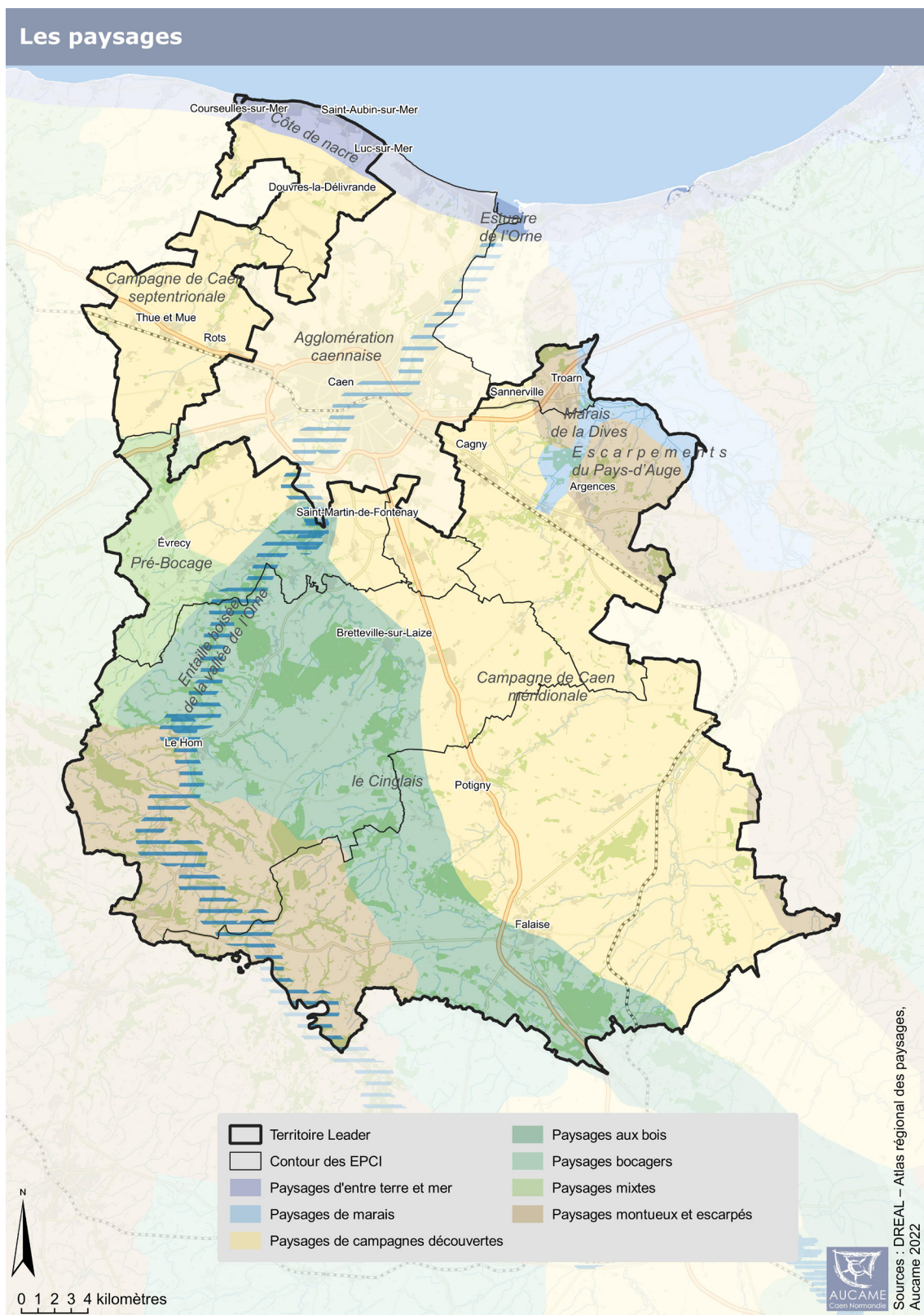
Énergie¹

- ▶ Consommation d'énergie : **598 GW** en 2020, en baisse de **15 %** entre 2010 et 2019
- ▶ Energies renouvelables : **51 GW** en 2020, en hausse de **8 %** entre 2010 et 2020
- ▶ Les énergies renouvelables représentent **9 %** de la consommation totale d'énergie

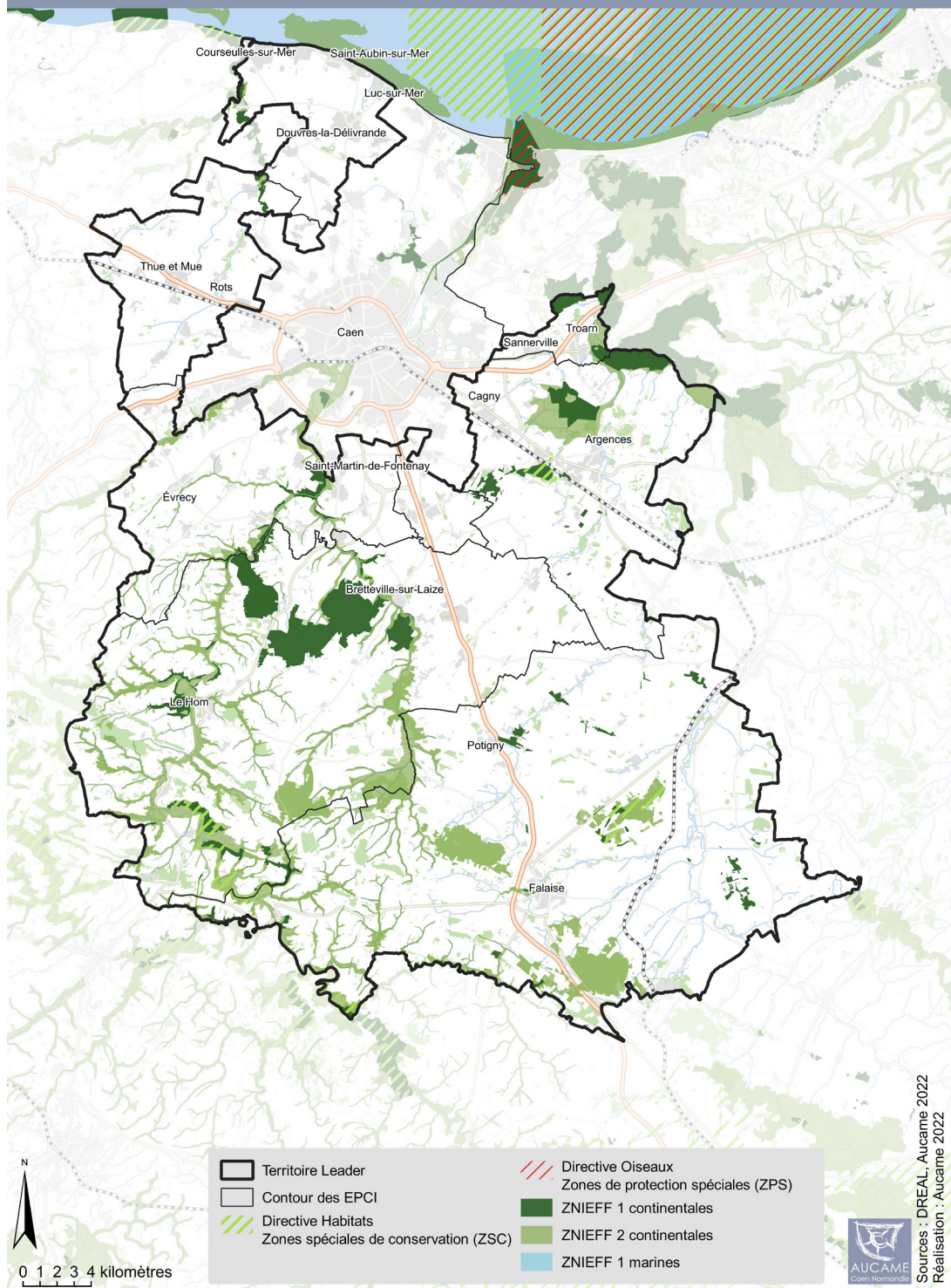
1- Source : ORECAN.



Enjeu 14 : la préservation des paysages et de la biodiversité



Espaces naturels



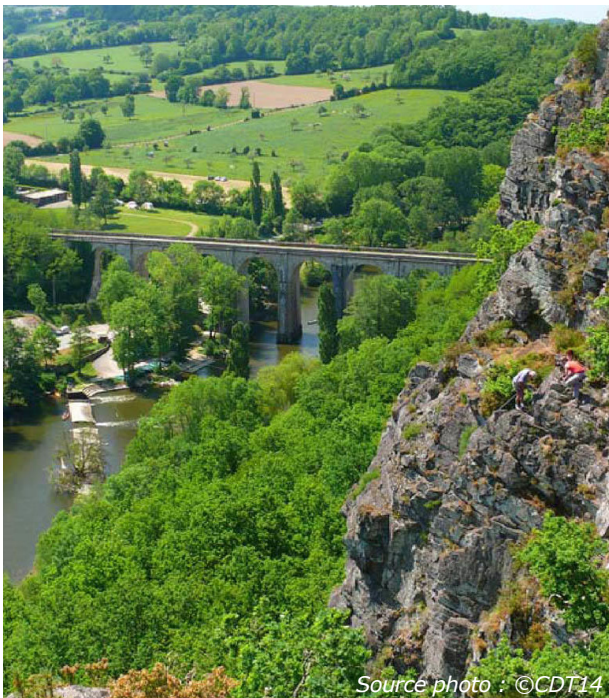
Un grand réservoir de biodiversité

Déterminé par ses traits physiques, le CSN bénéficie d'une diversité de paysages qui lui confère un beau cadre de vie unique dans la région caennaise. Les paysages allient collines et espaces escarpés, plaine, bois et forêts, rivières et ruisseaux, les deux principaux cours d'eau étant l'Orne et son

affluent, la Laize. Ce patrimoine naturel constitue une richesse pour le territoire et concourt à son attrait résidentiel et touristique.

Au sein de Caen-Métropole, les espaces naturels sont globalement peu nombreux, comparé aux surfaces dédiées à l'agriculture, le CSN alternant terres arables, boisements mixtes et humides et sur-

faces en herbe, avec une forte imbrication dans la partie centrale du territoire. Dans la région caennaise, le CSN apparaît comme un poumon vert et un réservoir de biodiversité dont le capital nécessite une gestion partagée avec ses voisins (particulièrement dans le domaine de l'eau). S'appuyant sur les massifs boisés, les cours d'eau et les grands sites naturels du territoire, la trame verte et bleue constitue un bien commun précieux.



Une matrice du vivant à préserver et restaurer

Or, du fait du mode de développement, de l'occupation et de l'activité humaine, la biodiversité est sous pression et, par conséquent, menacée (avec des dégâts déjà avérés). La préservation et la restauration de cette matrice du vivant est un enjeu majeur pour faire face aux contraintes climatiques et environnementales et, à plus grande échelle, assurer la survie de l'humanité. Au-delà de ces aspects vitaux, la préservation du cadre de vie est déterminante pour maintenir et garantir l'attractivité résidentielle et touristique durable pour le territoire. Elle apparaît donc comme un levier démographique et économique pour le territoire.



Le cadre de vie inclut les espaces naturels, mais aussi le visage et le patrimoine architectural des bourgs et des villages qui concourent à l'identité du CSN. Le ZAN est peut-être une opportunité pour (ré)inventer des formes urbaines et d'habiter novatrices à rebours de la "France moche" !

Un accroissement des risques liés au réchauffement climatique

Le réchauffement climatique va profondément bouleverser la vie sur la planète. Les effets sur le CSN sont difficiles à anticiper, mais des signes comme la sécheresse ou des épisodes extrêmes (canicule, tempêtes, orages...) se manifestent d'ores et déjà.

Les risques climatiques vont donc s'accroître sur le territoire, incitant les habitants et les acteurs du territoire à s'adapter et agir pour réduire leur vulnérabilité. Les collectivités vont jouer un rôle actif en la matière. Dans les vallées, le risque le plus important est celui des inondations et des coulées de boues liées à l'intensité des précipitations et à la disparition des haies bocagères dans les espaces agricoles. Dans les zones granitiques, les tensions sur la ressource en eau devraient s'intensifier avec l'élévation des températures et la multiplication des épisodes de sécheresse, le stress hydrique induit pouvant freiner, voire étrangler à terme, le développement (croissance démographique, activités agricole et touristique...).



Source photo : www.suisse-normande-tourisme.com

Enjeu 15 : l'adaptation au changement climatique

Les premiers effets du changement climatique se font sentir

Identifié par les élus lors de l'atelier prospectif du 19 janvier 2023, cet enjeu prospectif alerte sur les effets du réchauffement climatique qui devraient impacter la vie quotidienne des habitants et l'économie du CSN. Face aux bouleversements qui s'annoncent, le territoire doit se préparer et s'adapter pour y faire face.

D'après les travaux menés par le GIEC¹⁰, le réchauffement climatique et ses conséquences sont sans équivoque. La température moyenne sur la surface du globe s'accroît, avec une rapidité sans précédent dans l'histoire de l'Humanité. En Normandie, les stations météorologiques constatent cette élévation de température sur tout le territoire qui montre que la région n'est pas épargnée. Concrètement, les hivers sont nettement moins froids qu'auparavant et les épisodes de chaleur deviennent de plus en plus intenses, durables et récurrents. Pour la chaleur, les territoires situés à l'intérieur des terres sont plus impactés que les espaces littoraux qui bénéficient de l'influence de la Manche. Côté pluies, les effets ne sont pas significatifs à ce jour, les précipitations observant une forte variabilité d'une année et d'un mois à l'autre. Le réchauffement de la température de l'air limite en revanche les épisodes neigeux et les jours de brouillard.

Un changement climatique inéluctable

A l'horizon 2100, les projections sur l'évolution du climat effectuées par le GIEC normand font apparaître une élévation de la température atmosphérique moyenne de 1° selon un scénario optimiste et de plus de 3,5° selon un scénario pessimiste. L'écart va dépendre des mesures pour limiter et stocker les gaz à effet de serre au niveau mondial.

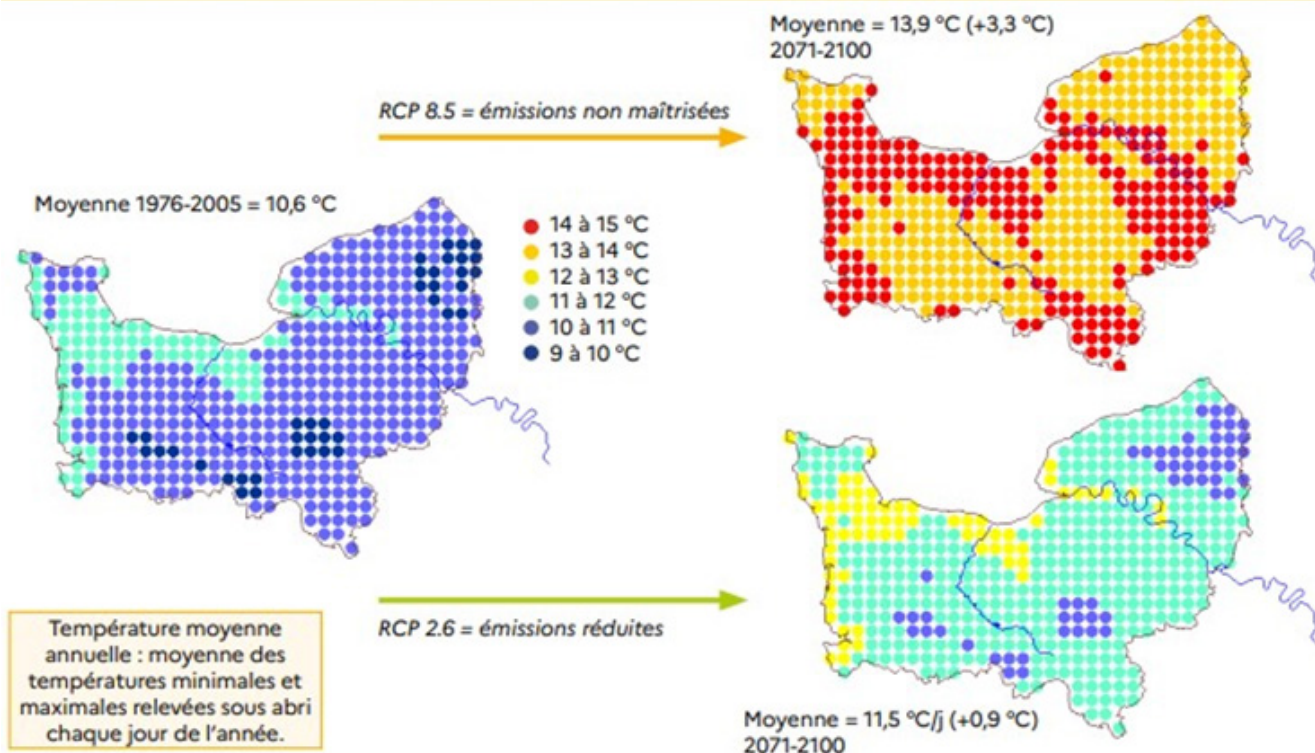
Les experts du GIEC considèrent le scénario optimiste comme peu réaliste aujourd'hui. Dans les décennies à venir, le réchauffement continuera progressivement jusqu'en 2060 avec une différenciation assez peu marquée entre les deux scénarios, mais il devrait s'accroître par la suite si les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont insuffisantes. Les conséquences seraient alors bien plus importantes pour les territoires.

Selon le scénario pessimiste, on assisterait à une augmentation importante de la fréquence des jours de forte chaleur avec une intensification des épisodes caniculaires durant l'été. Les secteurs les plus éloignés du littoral seraient les plus impactés, avec une intensité équivalente au domaine méditerranéen actuellement. A l'opposé, on assisterait durant l'hiver à une baisse importante de la fréquence des gelées, avec une raréfaction des épisodes de grand froid. Les chutes de neige seraient également moins nombreuses en période hivernale. Côté pluies, les cumuls annuels des précipitations tendraient à diminuer d'ici 2100 (surtout après 2070), avec un allongement de la durée des périodes sèches en cours d'année. Autres conséquences du réchauffement climatique, les aléas naturels se multiplieraient, en particulier les très fortes précipitations dont la récurrence et l'intensité augmenteraient les risques d'inondations et d'érosion au sein de la Normandie. En revanche, aucune conclusion évidente ne peut être dressée concernant les tempêtes. Si les effets du réchauffement climatique sont inéluctables, leur ampleur va toutefois dépendre du scénario qui se mettra en place.

¹⁰- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Le changement climatique en Normandie à l'horizon 2100

Comparaison de la température moyenne annuelle



La modification du climat va bouleverser la vie sur le territoire

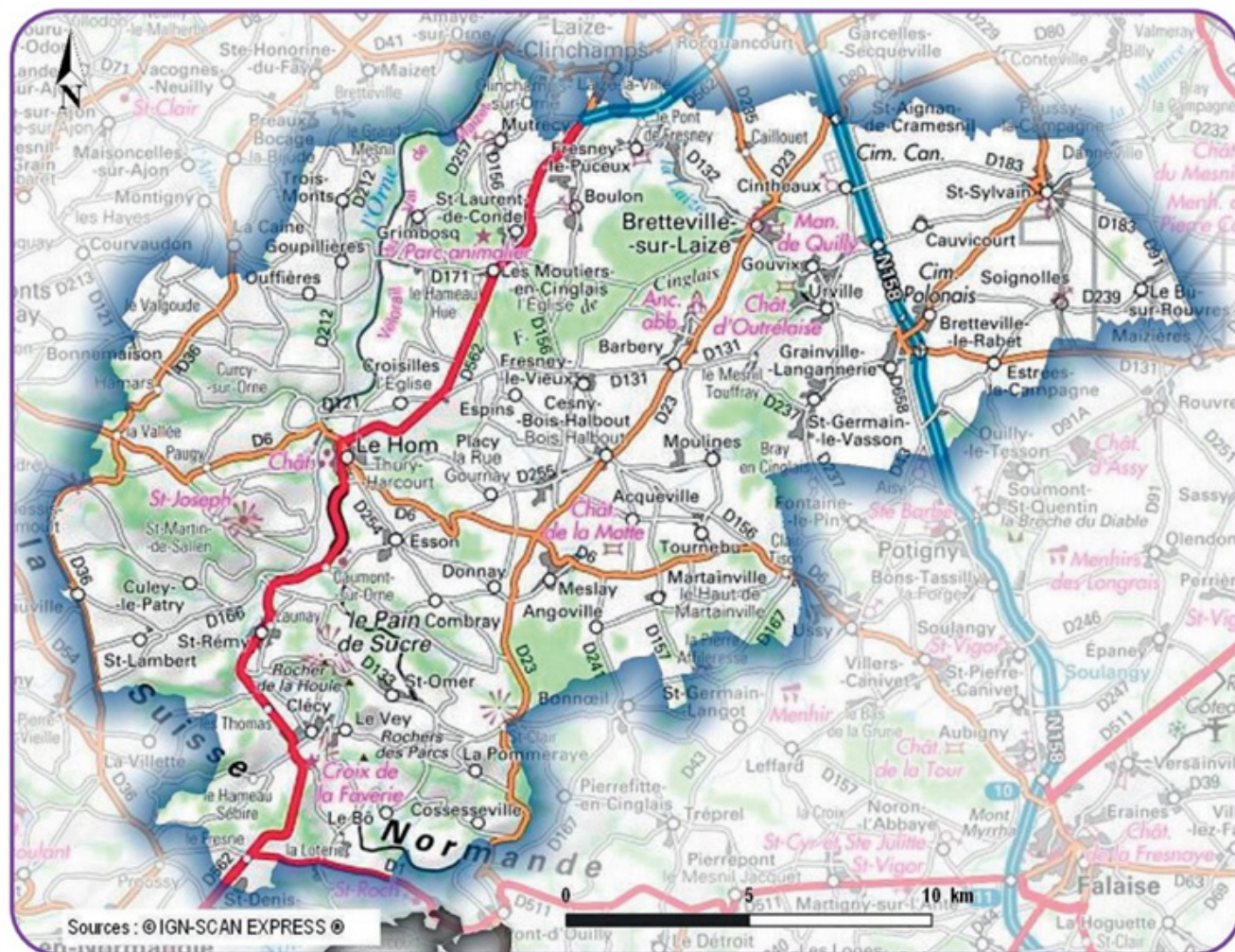
Au-delà du climat, le réchauffement climatique va avoir des effets importants sur la biodiversité, l'eau, l'agriculture ou encore la santé humaine. Les crises et épisodes extrêmes successifs en sont les marqueurs. En termes de biodiversité, les modifications du climat vont surtout affecter le fonctionnement écologique des milieux et modifier la répartition géographique des espèces. Le déclin de certaines espèces peut conduire purement et simplement à leur disparition. Les effets sont liés aussi à l'activité humaine et au mode de développement des territoires qui affectent, voire détruisent les écosystèmes. La question de l'eau est particulièrement prégnante. Les effets du réchauffement climatique vont en effet diminuer la ressource en eau (en surface et sous terre) et générer une dégradation de la qualité de l'eau. Sur le plan agricole, le stress hydrique (lié à la diminution des nappes phréatiques et du débit des cours d'eau) et l'allongement des périodes de sécheresse vont impacter de nombreuses cultures estivales. La fragilisation

des sols liée au ruissellement, aux coulées de boue et à l'érosion des sols devrait également affecter l'activité agricole. Du fait du réchauffement, la nature des productions va devoir évoluer pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Côté élevage, l'activité pourrait reculer du fait des pâtures trop sèches, mais aussi de la diminution de la consommation de viande. Concernant la santé, la modification du climat devrait faire naître de nouveaux risques sanitaires liés à l'augmentation de la température et des épisodes caniculaires, à l'évolution de la ressource en eau, mais aussi à la transmission de maladies par certaines espèces animales.

Tous ces éléments vont impacter la vie sur le territoire du CSN, d'où la nécessité d'anticiper ces effets pour mieux s'adapter en conséquence. Les mesures prises permettront de mieux faire face au défi climatique et contribueront à réduire la vulnérabilité du territoire. Les solutions doivent être trouvées collectivement. Sur le plan économique, l'adaptation au réchauffement climatique constitue une opportunité pour créer des activités et des emplois dans le sillage des transitions.

Enjeu 16 : l'unité territoriale autour d'un projet commun

LE CINGAL-SUISSE NORMANDE



Source : « Portrait de territoire du CSN » 2022 - DDTM du Calvados

Un projet collectif pour envisager un avenir commun

Un projet de territoire est avant tout une aventure collective visant à bâtir un avenir commun. Son élaboration est une opportunité pour définir une vision partagée et s'accorder ensemble sur la trajectoire à suivre. Si elle est menée dans l'intérêt du territoire et de ses habitants, une telle démarche est toujours fertile.

Issu de la fusion de deux EPCI aux profils très différents, le territoire de la Communauté de communes paraît très hétérogène. Dans les faits, les traits physiques lui confèrent une forte unité géographique et paysagère (écran commun), l'extrémité est du Cingal formant une passerelle, un trait d'union avec la plaine de Caen et de Falaise.

Un projet de territoire n'a pas pour objet de lisser les spécificités locales. Il vise au contraire à donner un cap, des orientations communes pour bâtir ensemble l'avenir et les décliner ensuite territorialement pour tenir compte des réalités locales. Unité ne veut pas dire uniformité. Lors de l'élaboration du PLUi, les élus du CSN ont identifié 8 secteurs géographiques spécifiques. Ils constituent la matrice sur laquelle va s'asseoir le projet de territoire.

Un projet de territoire en synergie avec ses voisins

Si le CSN constitue localement un bassin de vie pour ses habitants, il s'intègre en réalité dans un espace bien plus large, celui du SCoT Caen-Métropole. Son avenir est donc étroitement lié à celui de ses voisins et du bassin caennais dans son ensemble. Du fait de ces interactions, le projet de territoire doit tenir compte des stratégies des EPCI limitrophes et s'articuler avec celles de l'Etat et du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole¹¹ qui structure la région caennaise. Cette mise en cohérence optimisera les effets des politiques publiques au sein du CSN, mais aussi à plus grande échelle.

« Regarder l'avenir, c'est déjà le changer. »

(Gaston BERGER)

11- Le Pôle métropolitain réunit les EPCI du SCoT Caen-Métropole et du Pays de Falaise.





Rédaction et mise en page : AUCAME
Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole
mars 2023

Illustrations : AUCAME (sauf mention contraire)

Contact : jo.briand@aucame.fr

Directeur de publication : Patrice DUNY



Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole

21 rue de la Miséricorde -14000 CAEN

Tél. : 02 31 86 94 00

contact@aucame.fr

www.aucame.fr